SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE SEDHIOU

2020/2021

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

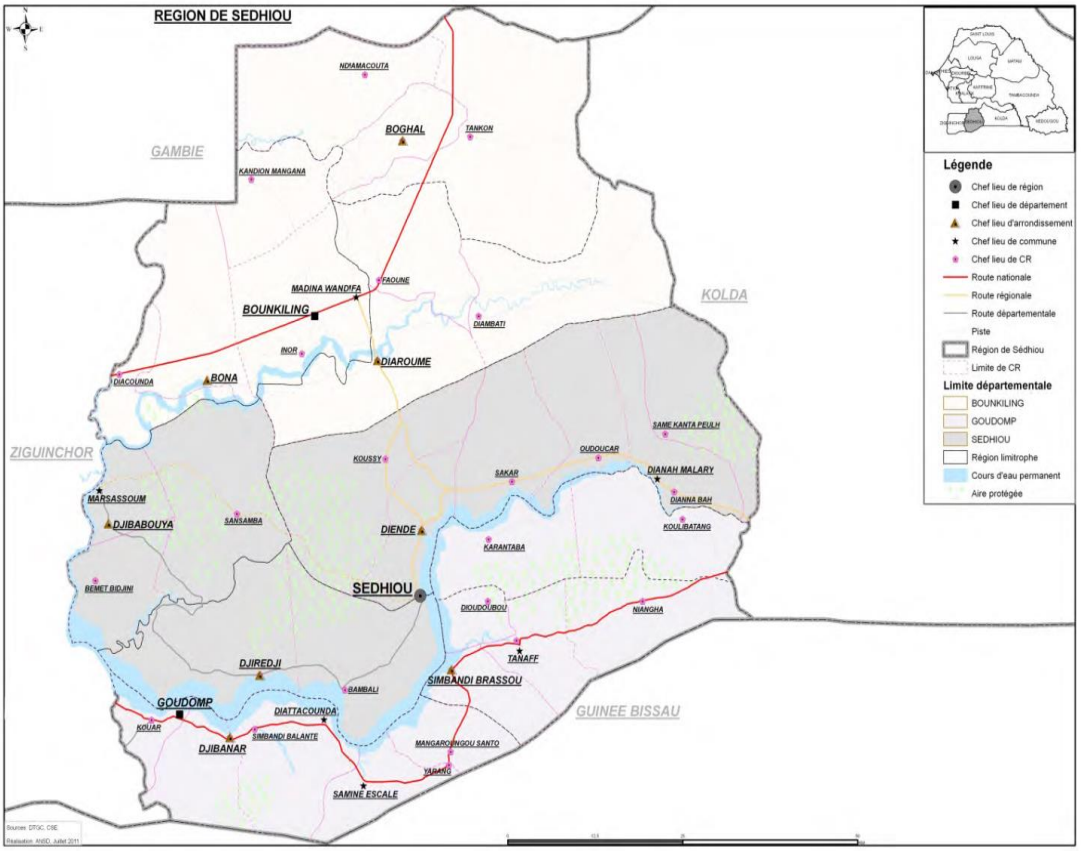

Décembre 2023

COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	Elhadji Omar SENGHOR

COMITE DE REDACTION

Cheffe du service régional	Ibrahima TALL
Agents d'appui	Ansoumana SADIO

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
	Birane CISSE
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Elhadji Malick GUEYE……
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
	Augustin Ndiangue NDIAYE
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Djiby DIOP
	Mamadou SIDIBE
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	N'Deye Binta Diémé COLY
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodi FALL
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Awa CISSOKHO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Table des matières

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 10

CHAPITRE I : TERRITOIRE 11
I.1 LA REGION DE SEDHIOU DANS LE SENEGAL 12
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 14

CHAPITRE II : POPULATION 16
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 17
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 19
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 21

CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 22
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 23
III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 25
III.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 27

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 29

CHAPITRE IV : EMPLOI 30
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 31

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 33
V.1 TRAVAIL FAMILIAL 34
V.2 CHOMAGE 36

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 38

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 39
VI.1 LOGEMENT EQUIPEMENT DES MENAGES 39
VI.2 ACCES A INTERNET 41

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 43
VII.1 LA SITUATION DE L'EAU 44
VII.2 ASSAINISSEMENT 46
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 48

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE 50
VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS) 51
VIII.2 SITUATION DES FEMMES 53
VIII.3 SECURITE ALIMENTAIRE 55

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 57

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE 58
IX.1 ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES 59
IX.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 61

CHAPITRE X : JUSTICE 63
X.1 POPULATION PENALE 64

CHAPITRE XI : SANTE 66
XI.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE 67

CHAPITRE XII : EDUCATION 69

XII.1 PRESCOLAIRE 70
XII.2 ÉLEMENTAIRE 72
XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 74

CHAPITRE XIII : CULTURE, TOURISME, JEUNESSE ET SPORTS 76
XIII.1 CULTURE 77
XIII.2 TOURISME 79
XIII.3 JEUNESSE ET SPORTS 81

83

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 83

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 84
XIV.1 ACTIVITES DES SFD 85
XIV.2 ACTIVITES POSTALES 87

CHAPITRE XV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES 89
XV.1 INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 90

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 92

CHAPITRE XVI : ENTREPRISES 93
XVI.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 94
XVI.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 96

CHAPITRE XVII : AGRICULTURE 98
XVII.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 99
XVII.2 PRODUCTION 101

CHAPITRE XVIII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 103
XVIII.1 ELEVAGE 104
XVIII.2 SYLVICULTURE 106
XVIII.3 PECHE – AQUACULTURE 108

CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES 110
XIX.1 COMMERCE 111

SECTION G. ANNEXES 113

CHAPITRE XX : GLOSSAIRES 114
CHAPITRE XXI : INDEX MOTS CLES 120

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II.1: Evolution de la population de la région de Sédhiou entre 1976 et l'année 2020 18
Tableau II.2 : Densités de population de la région de Sédhiou selon le département 18
Tableau II.3 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département, le milieu de résidence et le sexe 20
Tableau III-1 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 26
Tableau III-2 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative 26
Tableau III.3: Relevés pluviométriques de la Région de Sédhiou 28
Tableau III.4: Situation de la pluviométrie 28
Tableau V.1: Répartition des aides familiaux 35
Tableau V.2: Répartition du chômage 37
Tableau V.3: Indicateurs de l'emploi de la région 37
Tableau VI.1: Structure des source d'accès à l'eau de boisson 40
Tableau VI.2: Accès aux services de télécommunication 42
Tableau VII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs 45
Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés 45
Tableau VII-3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 45
Tableau VII-4 : projets d'assainissement individuel 47
Tableau VII-5 : Répartition des ménages (%) selon le type d'aisance 47
Tableau VIII-1 : Évolution des adolescents de 0-14 ans 52
Tableau VIII-2 : Nombre d'enfants reçus dans les structures de prise en charge 52
Tableau VIII-3 : Consommation alimentaire des ménages de Sédhiou 56
Tableau IX.1 : Répartition des résultats et du budget dans le cadre de l'exécution du PED selon l'axe d'intervention 62
Tableau IX.2 : Répartition des ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, selon le département 62
Tableau X-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 65
Tableau X-2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 65
Tableau X-3 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative 65
Tableau XI.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 68
Tableau XI.2 Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 68
Tableau XI.3 : Evolution des indicateurs de couverture sanitaire des populations 68
Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 71
Tableau XII-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative 71
Tableau XII-3 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative 73
Tableau XII-4 : Répartition des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative 73
Tableau XII-5 : Répartition du nombre d'admis et du taux de réussite au CFEE selon le sexe et la circonscription administrative 73
Tableau XII-6 Evolution du nombre et du taux d'admission au BFEM et au BAC (%) selon le sexe, par circonscription administrative 75
Tableau XII-7 Evolution du nombre d'enseignants du moyen et du secondaire par circonscription administrative 75
Tableau XII-8 Répartition de l'effectif des élèves du moyen et du secondaire selon le sexe et la circonscription administrative 75
Tableau XII-9 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire par circonscription administrative 75

Tableau XIV.1 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire 86
Tableau XIV.2 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence 86
Tableau XIV.3 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités 86
Tableau XIV.4: Évolution du nombre (Nb) de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative 88
Tableau XIV.5: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative 88
Tableau XIV.6: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative 88
Tableau XV.1 : Evolution des dépenses des Collectivités territoriales 91
Tableau XVI.1 : Distribution des établissements immatriculés au NINEA selon l'activité principale, par circonscription administrative (%) 95
Tableau XVI.2 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA selon le statut juridique (%) 95
Tableau XVI.3 : Indicateurs économiques 97
Tableau XVII-1 : Situation et évolution des quantités (Tonne) de semences distribuées dans la région 100
Tableau XVII-2 : Répartition et évolution des cultures céréalières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 102
Tableau XVIII-1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 105
Tableau XVIII-2 : Evolution de la production de miel par circonscription administrative 105
Tableau XVIII-3 : Evolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative 107
Tableau XVIII-4 : Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives 109
Tableau XVIII-5 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou 109
Tableau XIX.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative 112
Tableau XIX.2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative 112

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I-1 : Carte réseau hydrographique 13
Graphique I-2 : Carte administrative de la Région 15
Graphique II-1 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Sédhiou en 2021..... 18
Graphique II-2 : Répartition de la population de la région de Sédhiou par département en 2019, 2020 et 2021 20
Graphique III-1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Sédhiou entre 2013 et 2020..... 24
Graphique III-2 : Evolution de la population selon le milieu de résidence 24
Graphique III-3 : Température moyenne maximale et minimale à Sédhiou 28
Graphique IV-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe 32
Graphique VI-1 : Structure des types et des statuts d'occupation des ménages 40
Graphique VI-2 : Structure des modes d'évacuation des eaux usées et du type de combustible utilisé pour la cuisson..... 40
Graphique VII-1 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées..... 47
Graphique VII-2 : Evolution de la puissance énergétique installée par la SENELEC pour la région de Sédhiou entre 2016 et 2021..... 49
Graphique VIII-1 : Évolution des enfants de 0 à 14 ans dans la région de Sédhiou 52
Graphique VIII-2 : Répartition des violences faites aux femmes..... 54
Graphique VIII-3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire 56
Graphique IX-1 : Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature 60
Graphique XII-1 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative..... 71
Graphique XII-2 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative..... 71
Graphique XII-3 : Répartition des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative..... 73
Tableau XIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 78
Tableau XIII-2 Liste des sites et monuments historiques de la région, par département..... 78
Tableau XIII-3: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 78
Tableau XIII-4 : Répartition des réceptifs par circonscription administrative..... 80
Tableau XIII-5: Capacités d'accueil des réceptifs selon le type 80
Tableau XIII-6 : Evolution des aarrivées et nuitées selon le type de réceptif 80
Tableau XIII-7 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative 82
Tableau XIII-8 : Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative..... 82
Tableau XIII-9 : Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe 82
Graphique XVI-1 : Caractéristiques des entreprises..... 97
Graphique XVII-1 : Répartition des cultures de rente selon les superficies (Sup), rendements (Rdt) et productions (Prod) 102
Graphique XVIII-1 : Evolution de la production de lait (litre) par circonscription administrative 105
Graphique XVIII-2 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce 107
Graphique XVIII-3 : Situation des fermes aquacoles selon la circonscription administrative en 2020 109

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2020 et 2021 pour résorber, en partie, le retard de publication accusé.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Sédhiou dans le Sénégal

La position géographique de la région lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région.

La région est arrosée par le fleuve Casamance, qui sépare le département de Goudomp de celui de Sédhiou, et le Soungrougrou qui sépare le département de Bounkiling de celui de Sédhiou.

Le relief est essentiellement composé de plateaux, de vallées et de bas-fonds. Les types de sol rencontrés sont les suivants :

- Les sols ferrugineux, tropicaux et/ou ferralitiques avec des variantes suivant les conditions bioclimatiques. Ils sont communément appelés sols « Deck » et couvrent la majeure partie de la région.
- Les sols argilo limoneux localisés sur les pentes des vallées.
- Les sols hydro morphes ou sols gris se situent en bas des pentes.
- Les sols hydro morphes à Gley salé sont issus du contact alluvial fluviomarin et bordent les fleuves Casamance et Soungrougrou.
- Les sols halomorphes acidifiés par la forte teneur en sel qui les rend inutilisables.

Le climat est de type soudano guinéen présentant des précipitations qui s'étalent de juin à octobre et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. La moyenne des précipitations tourne autour de 1 000 mm par an.

Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier et varient de 25 à 30°C, les plus élevées sont notées entre Mars et Septembre avec des variations de 30 à 40°C.

La région de Sédhiou dispose d'un réseau hydrographique assez dense composé essentiellement du fleuve Casamance (la moyenne), de l'affluent Soungrougrou, des mares temporaires et permanentes et de Bolongs.

La nappe maestrichtienne, d'une profondeur voisine de 400 m à l'Ouest de l'axe Sénoba-Bafata est accessible à moins de 160 m dans la partie Centre Sud-est de la région. Quant à la nappe lutétienne, elle est exploitable à moins de 60 m à l'Ouest avec des débits de 200 à 300 m3/heure. Au Nord-Ouest, la nappe semi-profonde, résidant dans les sables, peut être atteinte entre 50 et 150 m de profondeur avec des débits pouvant atteindre 20 à 280 m3/heure. Les nappes continentales sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 m. La qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m3/heure pour les puits et de 10 à 60 m3/heure pour les forages.

Graphique I-1 : Carte réseau hydrographique

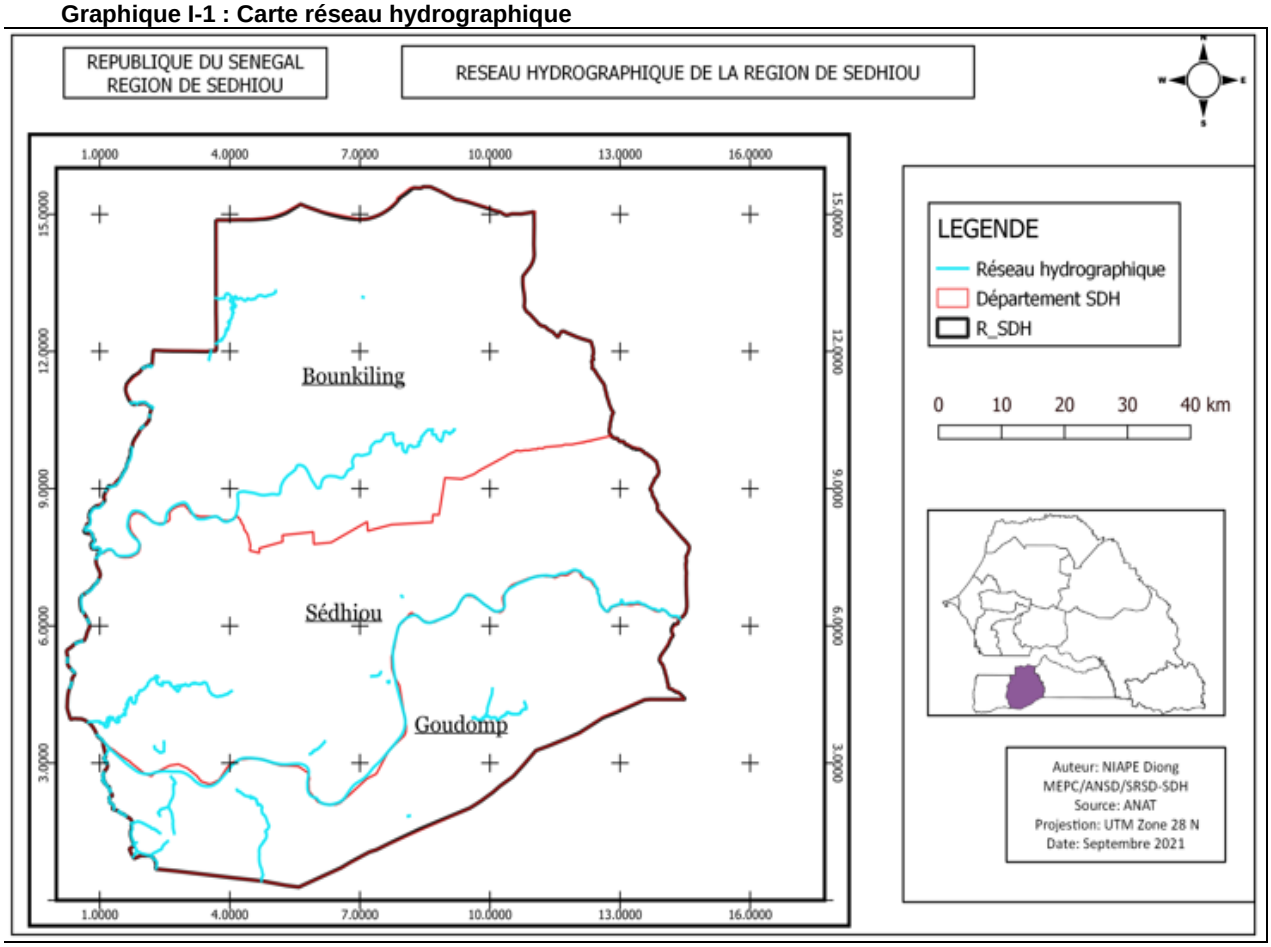

Source : SRSD Sédhiou, 2020

I.2 Organisation administrative et territoriale

La région de Sédhiou s'étend sur une superficie de 7 330 km², soit 3,7 % du territoire national.

Le département de Bounkiling est le plus vaste avec 38,6% de la superficie régionale, suivi de Sédhiou et Goudomp avec respectivement 37,2% et 24,2%.

La région compte 941 villages officiels dont 369 villages dans le département de Bounkiling, 298 dans celui de Goudomp et 274 dans celui de Sédhiou.

L'économie régionale est pour l'essentiel une économie à vocation agricole. D'après le RGPHAE, plus de 4/5 des ménages pratiquent l'agriculture. Les spéculations dominantes restent le riz pluvial, l'arachide et le mil. L'exploitation forestière et l'arboriculture, notamment, fruitière constitue un secteur d'espoir pour les populations. Dans ce sillage, la région de Sédhiou est deuxième en termes de production d'anacarde avec 33%. Idem pour la filière banane et mangue.

L'élevage constitue une activité essentielle de l'économie régionale. Les espèces élevées dans la région sont essentiellement composés des bovins, notamment de la race N'dama et de quelques métis issus de races locales (département de Bounkiling) et de races exotiques (produits des campagnes d'insémination artificielle).

Arrosé par le fleuve Casamance et ses affluents, Sédhiou est une région où se développent d'importantes activités piscicoles. Les principales espèces rencontrées sont les carpes, les mulets et les crustacés. Il faut cependant noter la raréfaction de plus en plus accrue de la ressource halieutique. Concernant l'aquaculture, la région de Sédhiou est érigée en pôle aquacole national en 2015.

La région de Sédhiou, de par ses potentialités culturelles et forestières, offre de réelles possibilités de développement du tourisme. En plus des sites et monuments historiques, l'existence de forêts offre des possibilités non négligeables de développer l'écotourisme et le tourisme cynégétique. La chasse constitue une belle perspective dans la région de Sédhiou en raison de la densité de la forêt. La région dispose de réceptifs hôteliers localisés pour la plupart dans les communes de Sédhiou et de Diendé.

Graphique I-2 : Carte administrative de la Région

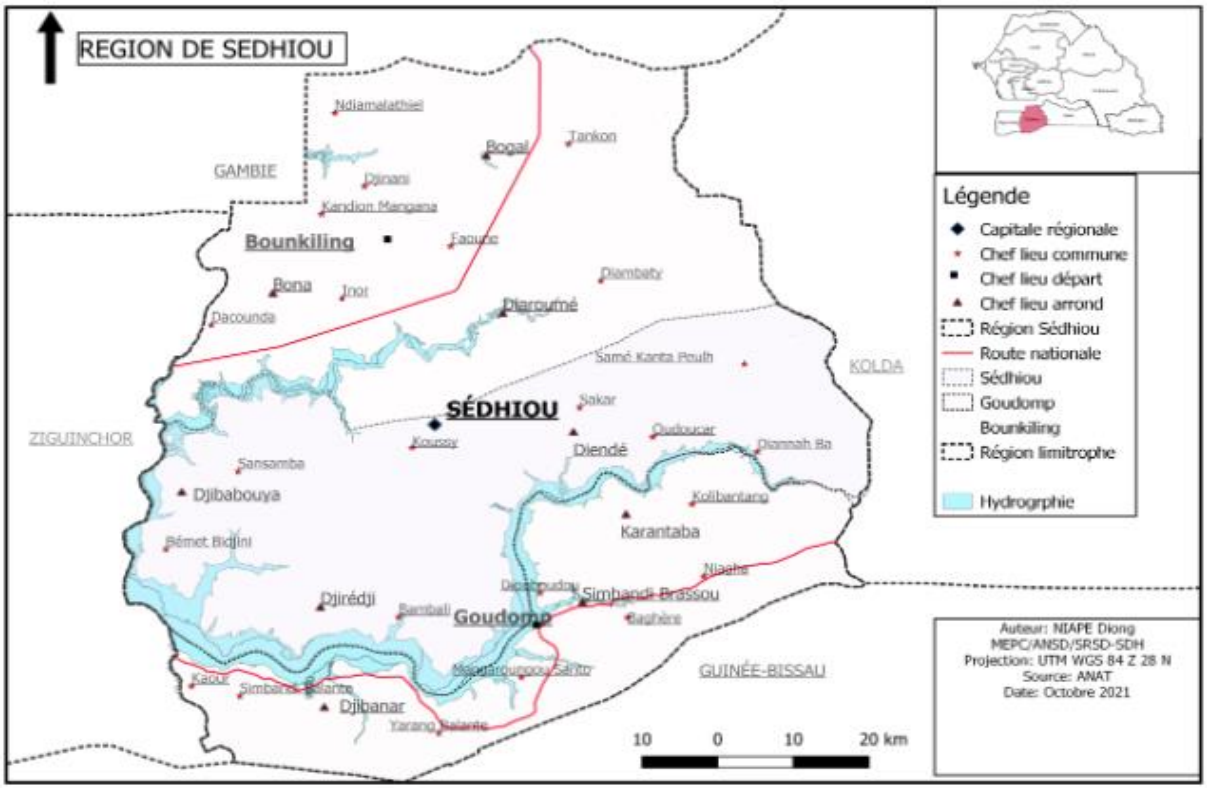

Source : SRSD SEDHIOU, 2020

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la Population

La population de la région de Sédhiou a crû de façon importante au cours des 44 dernières années, passant de 212 804 en 1976 à 572 099 habitants en 2020 et 591 970 en 2021. Au cours de cette période, la croissance démographique n'a cessé d'augmenter, passant de 2,4 % entre les deux premiers recensements à 3,4% de 2013 à 2020.

Globalement, en 2020 comme en 2021, la région de Sédhiou compte plus d'hommes que de femmes. Ainsi, le rapport de masculinité s'établit à 102,4% soit 102 hommes pour 100 femmes.

Cependant, l'analyse selon les groupes d'âge montre une variation entre les sexes. En effet, l'avantage numérique des hommes s'observe jusqu'à la tranche d'âge des [30-34] (on compte en moyenne 106 hommes pour 100 femmes pour les moins de 35 ans). Les femmes prédominent à partir de la tranche d'âge des [35-39] (88 hommes pour 100 femmes pour les 35 ans et plus).

Cet état de fait pourrait être expliqué par l'effet conjugué de la mortalité et de la migration (surtout l'exode vers les autres centres urbains du pays) qui touche plus les hommes que les femmes.

Pour évaluer le niveau de concentration ou de dispersion de la population sur l'étendue du territoire de la région, la densité fait partie des indicateurs les plus appropriés. Elle renvoie au rapport entre la population totale de la zone géographique sur sa superficie. La densité sert à mesurer l'importance de l'occupation du territoire par les populations.

Avec une population de 572 099 habitants, Sédhiou fait partie des régions les moins peuplées ; elle abrite 3,3% de la population sénégalaise selon les projections démographiques de l'ANSD en 2020 et 2021. Elle occupe par ailleurs 3,7% du territoire national. Sa densité est évaluée à 78 habitants/km$^{2.}$

Suivant la circonscription administrative, le tableau II.3 permet d'analyser la pression démographique dans la région de Sédhiou et au niveau départemental. Il est noté une répartition inégale suivant la circonscription administrative : le département de Goudomp, avec une population de 197 137 habitants et une superficie relativement faible, estimée à 1773,9 km^2, reste la circonscription la plus dense (111,1 habitants/km^2). Le département de Sédhiou, avec 191 120 habitants (33,4% de la population régionale), sur une superficie de 2 726,8 km², constitue également un pôle démographique important (70,1 habitants/km²) comparativement au département de Bounkiling qui est le moins densément peuplé (65,0 hts/km²).

Définitions :

- *Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Elle constitue une fonction de la répartition par sexe d'une population.*

Tableau II.1: Evolution de la population de la région de Sédhiou entre 1976 et l'année 2020

Année	1976	1988	2002	2013	2020	2021
Population résidente	212 804	282 248	341 144	452 994	572 099	591970
Taux d'accroissement annuel en (%)	-	2,4	1,4	2,6	3,4	3,5

Source : (1) ANSD. RGPH 1976
(2) ANSD. RGPH 1988
(3) ANSD. RGPH 2002
(4) ANSD. RGPHAE 2013
(5) ANSD. Données de projection 2020 et 2021

Graphique II-1 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Sédhiou en 2021

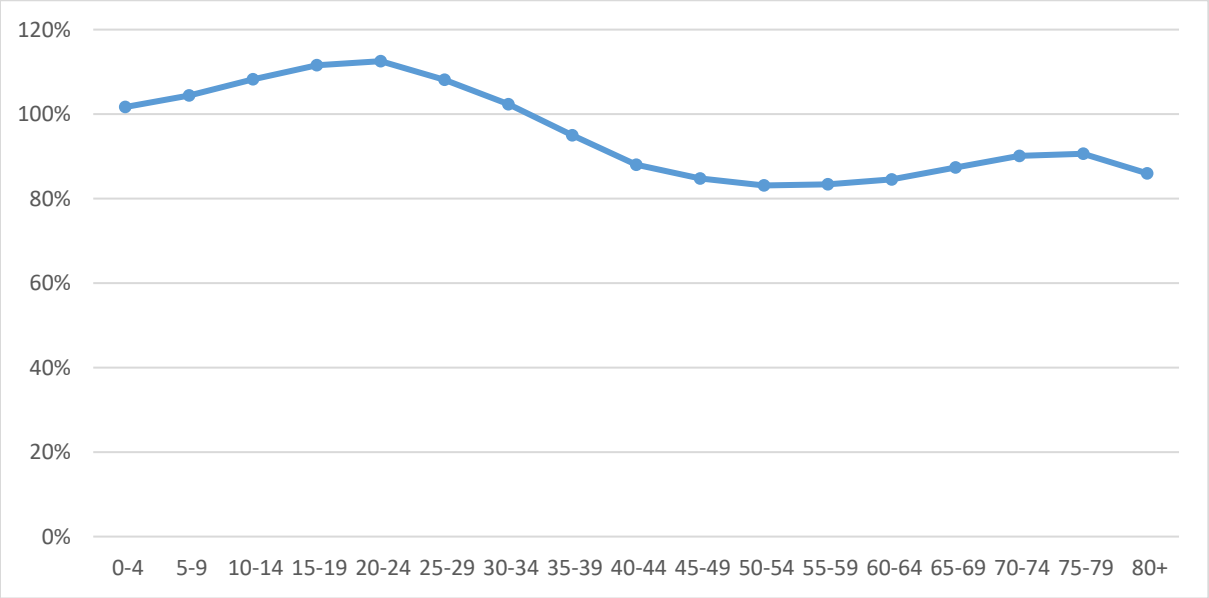

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2021

Tableau II.2 : Densités de population de la région de Sédhiou selon le département

Département	Superficie (km²)	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
		Population (hbts)	Densité (hbts/km²)	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)
Sédhiou	2 726,8	184 742	67,8	191 120	70,1	**197758**	**72,5**
Bounkiling	2 829,4	177 706	62,8	183 842	65,0	**190227**	**67,2**
Goudomp	1 773,9	190 557	107,4	197 137	111,1	**203984**	**114,9**
Région	**7 330,1**	**553 005**	**75,4**	**572 099**	**78,0**	591970	**80,7**

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2021

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

Le graphique II.2 ci-dessous indique la répartition de la population Sédhioise selon la circonscription administrative en 2020 et 2021.

D'après les projections démographiques 2020 de la région de Sédhiou, le département de Goudomp est le plus peuplé (197 137 habitants, soit 34,5%). Il est suivi par celui de Sédhiou qui concentre 191 120 habitants, soit 33,4% de la population totale. Bounkiling reste le département le moins peuplé avec 183 842 habitants (32,1%).

La répartition selon le milieu de résidence montre que la population de la région de Sédhiou est en majorité rurale : 76,7 % des personnes vivent en milieu rural contre 23,3% en milieu urbain.

Graphique II-2 : Répartition de la population de la région de Sédhiou par département en 2019, 2020 et 2021

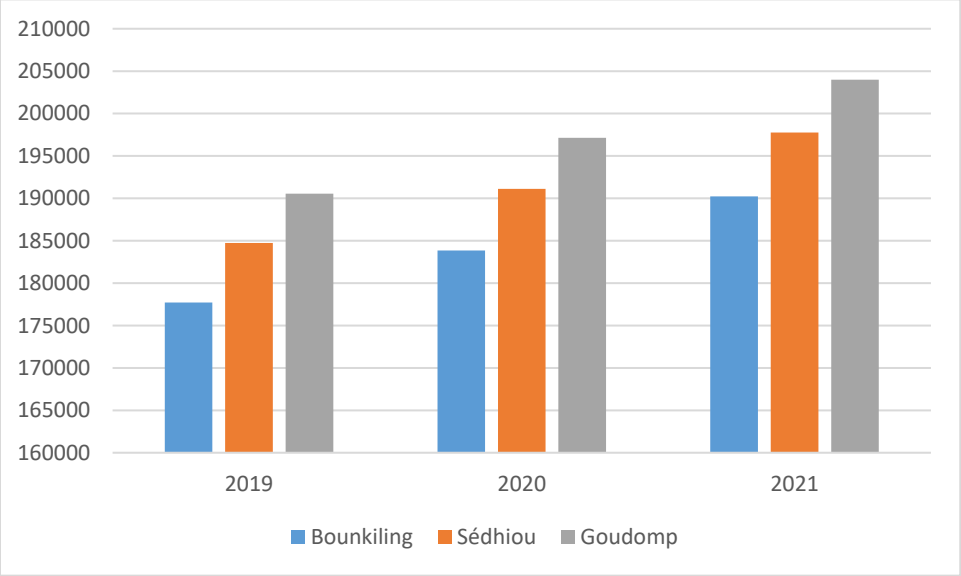

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2021

Tableau II.3 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département, le milieu de résidence et le sexe

REGION SEDHIOU		Sexe		
		Homme	Femme	Ensemble
ZONE URBAINE	2020	67 439	65 860	133 299
	2021	71266	69623	140889
ZONE RURALE	2020	221 998	216 802	438 800
	2021	228172	222910	451082
Ensemble	**2020**	**289 437**	**282 662**	**572 099**
	2021	299438	292532	591970

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2021

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

En dépit de cet accroissement plus accentué à partir des années 2000, plusieurs indicateurs affichent plutôt une maitrise des principaux déterminants de l'augmentation de la population. En effet, selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-2016), l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) s'établit à 6,3 à Sédhiou, ce qui est inférieur à la descendance finale (6,8) ce qui indique une baisse de la fécondité. Dans la même veine, la mortalité, bien qu'étant relativement élevée, tend à baisser.

La baisse de la fécondité peut résulter de : l'usage de la contraception (14,3%), le recul de l'âge au premier mariage et de la période d'allaitement.

Définitions :

- *Le taux de **fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge ;*
- *L'**Indice synthétique de fécondité (ISF)** réfère au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée ;*
- *En démographie, le **taux de mortalité** est le rapport entre le nombre annuel de décès et la population totale moyenne sur une période et dans un territoire donné ;*
- *La **migration** est le déplacement volontaire d'individus ou de populations d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles.*

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

En 2020, la population urbaine de la région de Sédhiou est estimée à 133 299 habitants, soit un taux d'urbanisation de 23,3%. Comparé à l'année 2013, la population urbaine est passée de 87 014 à 133 299 soit un accroissement moyen annuel de 6,3%. Cette hausse spectaculaire de la population urbaine peut être expliquée par le développement de certains centres urbains qui attirent les populations rurales à la recherche d'emploi ou de meilleures conditions de vie. Il s'agit principalement des communes de Sédhiou, de Madina Wandifa et de Goudomp qui abritent par ailleurs 49,7% de la population urbaine de la région.

La population de Sédhiou a sensiblement augmenté au cours de ces sept (07) derniers année passant de 452 994 lors du dernier recensement de 2013 à 572 099 habitants en 2020, soit un accroissement de 26,3%. Elle reste majoritairement rurale : en 2020, plus de 2/3 (76,7%) de la population vit en milieu rurale. Cette situation est en relation avec le faible niveau de développement de la région. Selon les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM, 2018/2019), plus de la moitié de la population de la région de Sédhiou (65,6%) vit en dessous du seuil de pauvreté.

Graphique III-1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Sédhiou entre 2013 et 2020

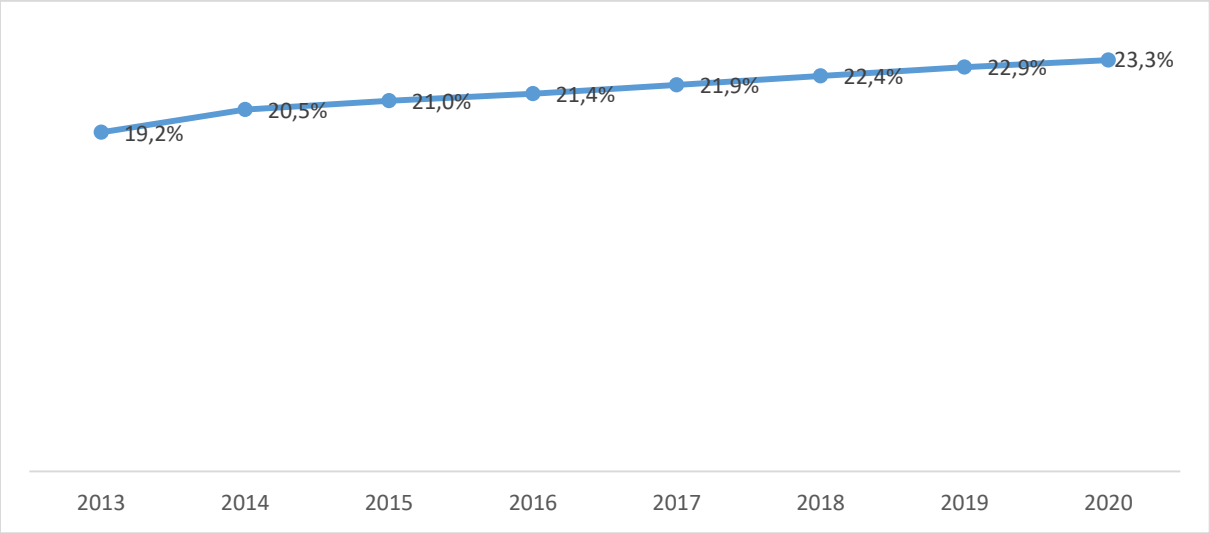

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2020

Graphique III-2 : Evolution de la population selon le milieu de résidence

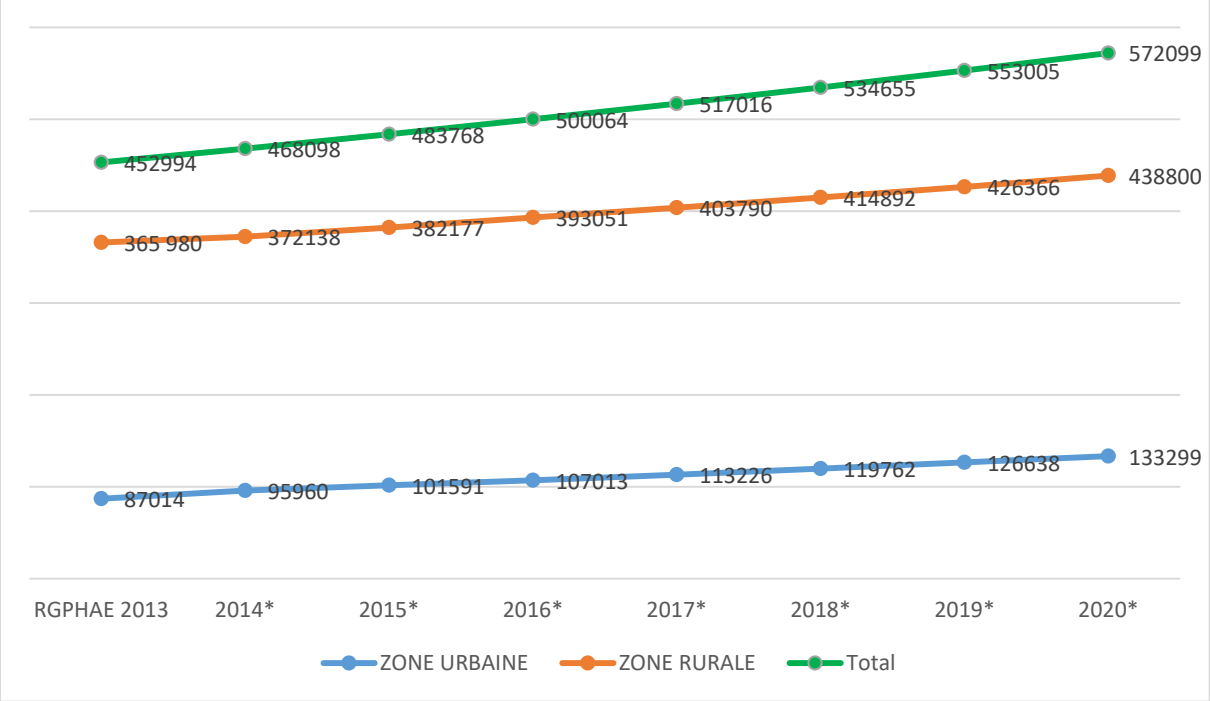

Source : ANSD. (*) Données de projection RHPHAE, 2020

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

La région présente les formations végétales suivantes :

- la savane arborée au Nord composée d'essences dominées par les combrétacées, les Ficus glumosa, les Parian biglobosa et les Pterocarpus erinaceus ; les feux de brousse et les coupes clandestines constituent un danger pour cette formation végétale ;

- la palmeraie qui abrite d'importants peuplements de palmiers à huile (Elacis guineensis) avec des superficies estimées environ à 25 000 hectares. Cependant, elle est surtout caractérisée par son état de dégradation avancée et l'absence de régénération naturelle devant assurer sa pérennité ;

- la rôneraie est répertoriée dans les Arrondissements de Djibabouya, Djirédji et Bona. Dans la zone de Diafilon, les coupes clandestines et les effets néfastes des dernières années de sécheresse ont fini par détériorer profondément la rôneraie qui, jadis, faisait la fierté de ces localités.

- la mangrove, localisée dans les Bolongs et le long du Soungrougrou, est composée de Rhizophora racemosa en bordure et d'Avicenia nitida en vasière. Suite aux années de sécheresse, elle a presque disparu.

Le domaine forestier de la région comporte 12 forêts classées d'une superficie de

84493 hectares et de forêts communautaires dont trois (3) d'entre elles ont fait l'objet d'aménagement.

En 2020, le taux de classement forestier de la région s'établit à 11,5%. L'essentiel de ces forêts sont localisées dans le département de Sédhiou, puisqu'il concentre 73,4% de la superficie totale des forêts classées contre 26,6% pour Goudomp. Il est à noter qu'il n'existe pas de forêt classée à Bounkiling.

Le potentiel faunique de la région est constitué de gibier à poils et à plumes. Les principales espèces répertoriées sont les phacochères, les biches, les singes, les tourterelles, les pintades, les perroquets, les pigeons verts, les perdrix, les oies et canards sauvages, etc. Pour ce qui est de l'avifaune, la région constitue une plateforme assez importante dans la migration de certaines espèces telles que les cigognes et les anatidés.

En ce qui concerne la gestion de la faune, force est de constater que pour le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir est attribué en dehors des aires protégées, un territoire de chasse aménagé sur lequel le droit de chasse est loué à une personne physique ou morale.

En 2020 comme en 2021, cinq (5) zones amodiées d'une superficie de 198 200 ha sont répertoriés dans la région de Sédhiou. Trois (3) sont dans le département de Sédhiou tandis que les deux (2) sont à Bounkiling.

Par rapport à l'année 2019, le nombre de zones amodiées s'est amoindri de 7 à 5. De même, la superficie occupée par ces zones a diminué de 4,8%. Cette situation s'explique par la diminution de la superficie à Sédhiou (-14,8%) puisque à Bounkiling la superficie a augmenté de 13,7% malgré la baisse des zones amodiées. Il est important de noter que le département de Goudomp n'abrite toujours pas de zones amodiées.

Tableau III-1 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative		Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
			Nombre	Superficie (Ha)	
Sédhiou	**2020**	2 741	09	62 023	227GH,63
	2021	2 741	09	62 023	227GH,63
Bounkiling	**2020**	2 830	00	00	0,00
	2021	2 830	00	00	00
Goudomp	**2020**	1 759	03	22 470	12,77
	2021	1 759	03	22 470	12,77
Région	**2020**	**7 330**	**12**	**84 493**	**11,53**
	2021	**7 330**	**12**	**84 493**	**11,53**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2021

Tableau III-2 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Département Sédhiou	4	3	3	135 000	115 000	115 000
Département Bounkiling	3	2	2	73 200	83 200	83 200
Région	**7**	**5**	**5**	**208 200**	**198 200**	**198 200**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2020

III.3 Conditions climatiques

Le climat est de type soudano guinéen présentant des précipitations qui s'étalent de juin à octobre et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. La moyenne des précipitations tourne autour de 1000 mm par an.

À cet effet, selon l'agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACILM), la région de Sédhiou a enregistré un cumul pluviométrique de 1010,0 mm à la date du 20 septembre 2021 contre 1414,0 mm à la même période de 2020, ce qui constitue un recul de 404,0 mm. Aussi, le cumul de pluviométrie au 31 octobre de 2020 était de 1612,8mm contre 1066,6 mm à la même période de 2019, soit un surplus de 546,2mm.

Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier et varient de 17 à 20°C, les plus élevées sont notées entre Mars-avril-mai avec des variations de 38 à 40°C.

Définitions :

- *La station/poste correspond à un point d'où est relevé le niveau de la pluviométrie. Dans la région de Sédhiou, il existe trois points de ce genre qui sont localisés à Sédhiou, Diattacounda et Goudomp.*

En savoir plus :

https://www.anacim.sn/IMG/pdf/bulletin_dec2_septembre.pdf

https://www.anacim.sn/climat/doc/bulletins_climato/2020/climato_juillet.pdf

https://www.anacim.sn/IMG/pdf/bulletin_dec3_octobre-3.pdf

Graphique III-3 : Température moyenne maximale et minimale à Sédhiou

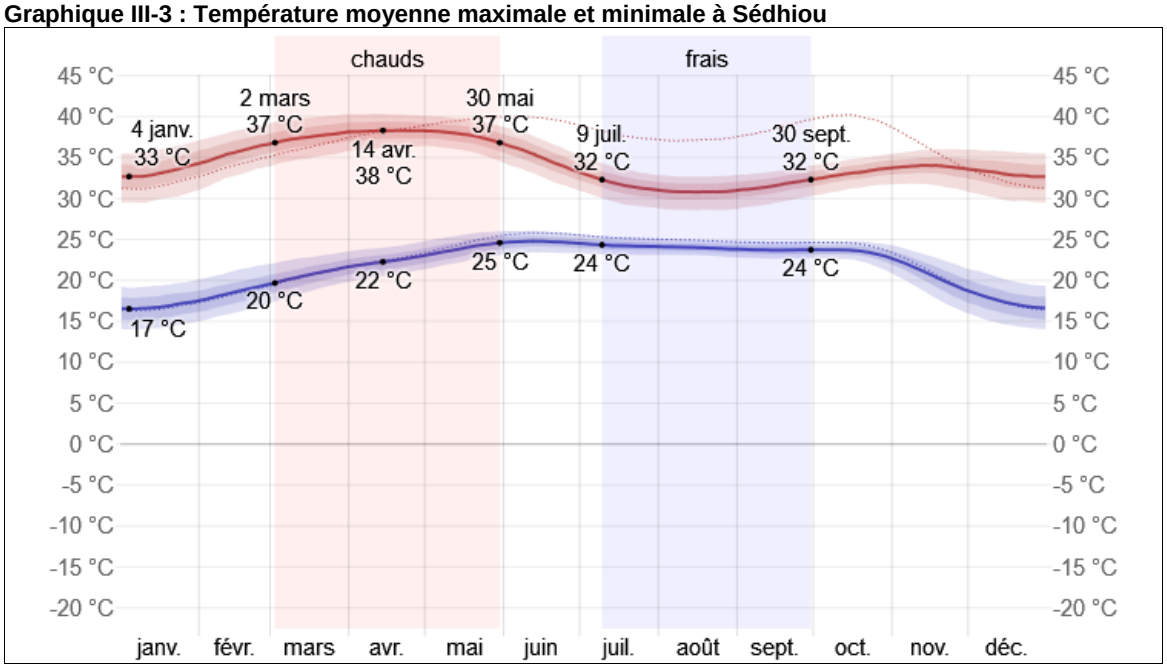

Source : [weatherspark](), 2021

Tableau III.3: Relevés pluviométriques de la Région de Sédhiou

Stations/Postes	Pluie (mm/jour)	Date
Sédhiou	145.0	28/08/2020
Goudomp	138.5	28/08/2020
Diattacounda	140.0	28/08/2020

Source : ANACIM 2020

Tableau III.4: Situation de la pluviométrie

Stations	**2021**	**2020**	**2019**	**Normale 1991-2020**
Cumul au 20 Sept (mm)	1010.0	1414.0		918.6
Cumul au 31 Octobre (mm)		1612.8	1066.6	1034.3

Source : ANACIM 20201

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

Le diagnostic établi auprès des structures administratives en charge de l'emploi fait ressortir une faible articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'emploi dans la région de Sédhiou. Cette situation est le résultat de la faiblesse du système d'information pour le suivi du marché du travail, en dépit des enquêtes réalisées comme l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES). La production statistique est l'un des maillons faibles pour mieux appréhender le secteur de l'emploi dans la région de Sédhiou et favoriser une prise de décision avisée. Néanmoins, la question de l'emploi reste au cœur de l'élaboration des politiques de développement économique du Sénégal. A travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), des projets ambitieux de développement de chaine et dont l'objectif est de créer des emplois décents sont mis en œuvre à travers l'Agropole Sud. L'objectif de ce projet est de créer 14 500 emplois directs et 35 000 emplois dans les trois régions du sud du pays (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor). Ce chapitre examine la force de travail disponible dans la région et décrit les différentes activités économiques et la dynamique de la création d'entreprises dans la région.

La force de travail est évaluée à partir de la population en âge de travailler. La main-d'œuvre (qui était désignée comme population active du moment) comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, l'offre de travail disponible pour la production de biens et services au sens du système de comptabilité nationale (SCN). Elle est mesurée par rapport à une période de référence qui est généralement d'une semaine ou 7 jours. Cette frange de la population comprend toutes les personnes des deux sexes dont l'âge légal au travail est compris entre 15 et 64 ans. En 2020, elle s'établit à 305 030 personnes, soit 53,3% de la population de Sédhiou, répartie entre 153 046 hommes (50,2%) et 151 984 femmes (49,8%).

Définitions :

- **La population en âge de travailler** comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le Système de Comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf

Graphique IV-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe

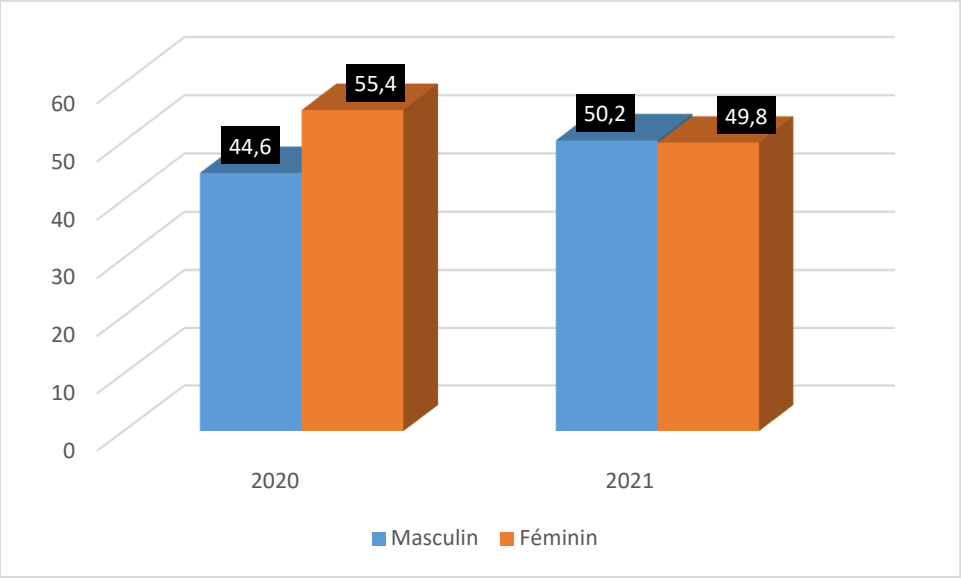

Source : ANSD. Données de projection, 2020

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHÔMAGE

V.1 Travail familial

Les aides familiaux constituent une composante non négligeable du marché de l'emploi dans la région de Sédhiou. En 2021, ils représentent 5,1% de la main-d'œuvre au niveau de la région. Ils sont faiblement représentés en milieu urbain (1,2%) comparé au milieu rural (6,1%). En termes de répartition par sexe, les aides familiales sont majoritairement des femmes (5,7% contre 4,7% d'hommes).

Définitions :

- **Les aides familiaux** sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.
-
- **Travailleur familial :** Personnes qui occupent un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf

Tableau V.1: Répartition des aides familiaux

		2021	2020
Milieu de résidence	urbain	1.2%	1.2%
	rural	6.1%	6.1%
	Total	5.1%	5.1%
Sexe	Masculin	4.7%	4.7%
	Féminin	5.7%	5.7%
	Total	5.1%	5.1%

Source : 2021

V.2 Chômage

Le taux e chomage de la population agée de 10 ans et plus, dans la région de Sédhiou est situé à 26,5% en 2021. Ce taux était estimé à 24,5% en 2020, soit une hausse de 2,0%.

L'analyse selon le milieu de résidence montre des profil presque similaires. En effet, en 2021, le chaomage se chiffrait à 27,1% en urbain contre 26,3% dans le rural. La tendance a été la même en 2020 avec 26,5% en Zone urbaine et 25,6% en rural.

Par ailleurs, la population active est majoritairement masculin (54,5%), ayant 46 ans et plus (30,1%) et n'ayant auncun niveau d'éducation (77,5%).

Définitions :

- **Personne au chômage : l**es chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et prises ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.

- **Population active** : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

En savoir plus :

- https://www.ilo.org/
- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf

Tableau V.2: Répartition du chômage

		2021	2020
Milieu	urbain	27,1%	26,5%
	rural	26,3%	25,6%
Sexe	Masculin	23,8%	23,4%
	Féminin	29,7%	28,2%
TOTAL		26,5	24,5

Source : ANSD/ENES 2021

Tableau V.3: Indicateurs de l'emploi de la région

		Indicateurs
SEXE	Masculin	54,5%
	Féminin	45,5%
AGE	[15-24ans]	18,3%
	[25-35ans]	27,4%
	[36-45ans]	24,2%
	[46 ans et plus [	30,1%
EDUCATION	aucun niveau	77,5%
	préscolaire/Primaire	6,9%
	Secondaire	12,1%
	Supérieur	3,5%

Source : ANSD/ENES 2021

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLES

Chapitre VI : LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

VI.1 Logement équipement des ménages

Il ressort des résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditionjs de Vie des Ménages (EHCVM), 2018/2019 que huit ménages sur dix (89,1%) dans la région habitent dans des maisons basses, 7,1% dans des baraques, 2,0% dans des maisons à étage et seulement 1,8% dans des cases.

Par ailleurs, près de un m&nage sur deux n'ont pas de titre ou acte de propriété, 24,5% sont des locataires, 7,6% sont en copropriété sans titre ni acte. Seul 5,4% des ménage disposent d'un titre ou acte de propriété.

Les ménages sédhioises puisent leurs sources d'eau dans des puits situés ailleurs que dans la concession (56,6%). Ce pourcentage vient de prédominance de ce type de source d'eu dans le milieu rural soit 67,6% contre 26,7% en zone urbaine.

Cependant, en milieu urbain, le robinet est la souirce d'eau la plus répendue (29,0%) bien que les puits en dehors de la concession ne soient pas négligeables (26,7).

En outre, le bois ramassé constitue le principal type de combustible utilisé pour la cuisson (77,5%).

Aussi, les eaux usées sint évacuées dans la rue ou dans la nature (86,5%).

Définitions :

- **Propriétaire avec titre de propriété :** Le logement doit appartenir au moins à un membre du ménage. Le propriétaire dispose d'un titre de propriété qui prouve que la propriété lui appartient.
- **Propriétaire sans titre de propriété** : Le logement doit appartenir au moins à un membre du ménage. Le propriétaire ne dispose pas d'un titre de propriété qui prouve que la propriété lui appartient.
- **Copropriétaire avec titre de propriété :** Si le ménage a des droits de propriété en même temps que d'autres ménages ou conjointement à un organisme privé ou public sur le logement qu'il occupe. Les ayants droit disposent d'un titre de propriété qui prouve que la propriété leur appartient.
- **Logé par l'employeur :** Dans le cas où le ménage occupe un logement qui lui est affecté par un employeur.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-final-EHCVM-vf-Senegal.pdf

Graphique VI-1 : Structure des types et des statuts d'occupation des ménages

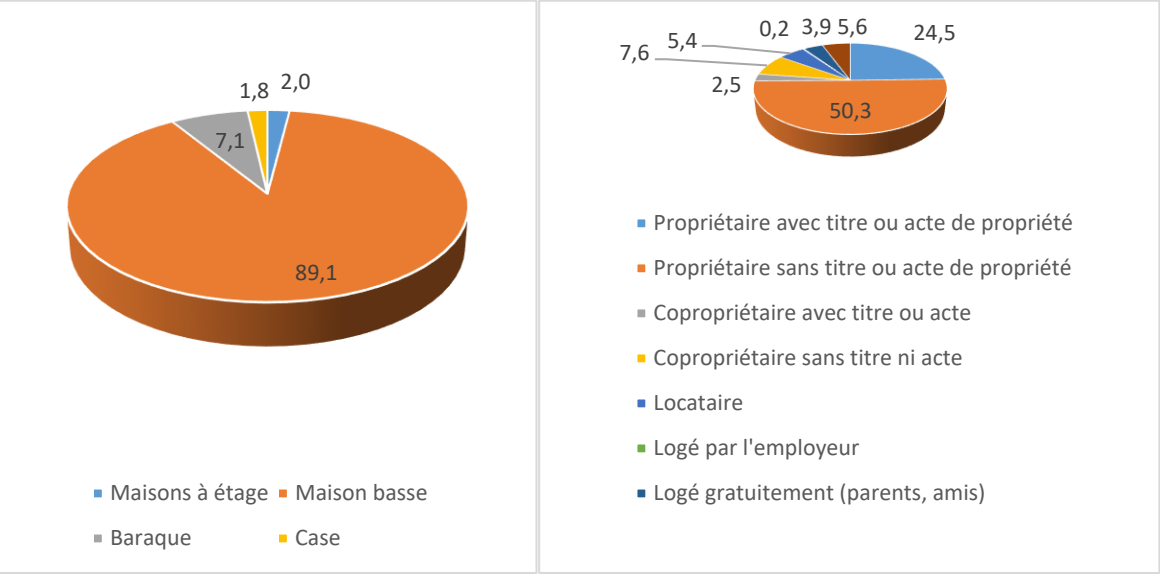

Sources : ANSD/EHCVM 2019

Tableau VI.1: Structure des source d'accès à l'eau de boisson

	Robinet dans le logem	Robinet dans la cour/	Robinet du voisin	Borne fontaine/Robine	Puits ouvert dans la	Puits ouvert ailleurs	Puits couvert dans la	Puits couvert ailleurs
Sédhiou	3,2	10,7	2,0	3,3	15,8	56,6	3,6	4,9
Urbain	11,7	29,0	7,3	2,4	12,3	26,7	4,4	6,2
Rural	0	3,9	0	3,6	17,1	67,6	3,4	4,4

Sources : ANSD/EHCVM 2019

Graphique VI-2 : Structure des modes d'évacuation des eaux usées et du type de combustible utilisé pour la cuisson

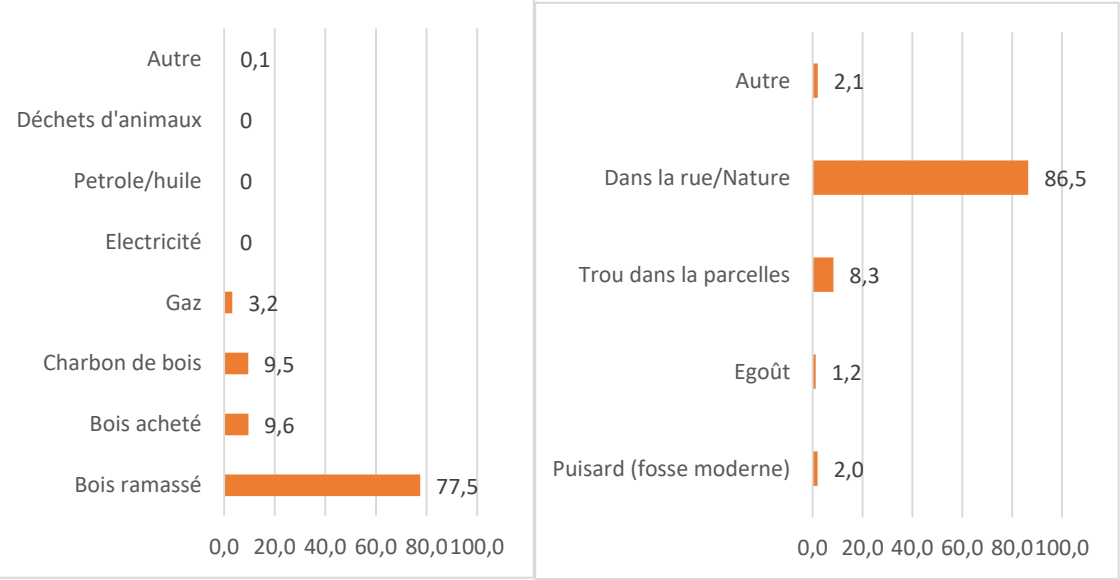

Sources : Sources : ANSD/EHCVM 2019

VI.2 Accès à Internet

Les principaux opérateurs de réseaux de téléphonie mobile dans la région sont Orange, Free et dans une mopindre mesure Expresso.

Le taux d'accés à l'internet, mesuré dans l'EHCVM 2018/2019 à travers les modes et lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau etc.), s'est révélé faible dans la région de Sédhiou. En effet, seules 21,8%, soit moins du quart des indivdus agés de 12 ans et plus ont accès à ce service (contre 31,7% au niveau national).

La disponibilité du téléphone mobile dans les méanges est assez commune. En effet, dans 97,1% des ménages, il y a au moins un membre qui dispose d'un téléphone mobile.

Les dépenses mesuelles moyennes en téléphnie mobile, soit pour l'accès à l'internet, est de 2100 FCFA par personne.

Définitions :

- Le taux d'accès Internet : dans le cadre de l'EHCVM, c'est **le pourcentage d'individus âgés de 12 ans et plus déclarant disposer d'un accès Internet**. Dans presque tous les cas cet accès s'effectue depuis un ordinateur, par liaison téléphonique, ADSL ou câble haut débit.

En savoir plus :

https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-final-EHCVM-vf-Senegal.pdf

Tableau VI.2: Accès aux services de télécommunication

% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable	accès au téléphone mobile (pop>=12 ans)	usage du téléphone mobile (pop>=12 ans)	accès à internet (pop>=12 ans)	dépense moyenne mensuelle en téléphonie mobile en FCFA
97,1	52,8	56,8	21,8	2 188

Sources : Sources : ANSD/EHCVM 2019

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE

VII.1 La situation de l'eau

La nappe profonde du Maestrichtien est exploitée à des profondeurs de plus de 350 m. Le toit de cette nappe est situé aux environs de 320 m. Les débits sont également importants et dépassent 100 m^3/h.

En 2020 et 2021, le réseau de distribution de l'eau de la commune de Sédhiou s'étend sur 66 613,1 mètre linéaire (ml). Il s'estimait à 56 520,1 ml en 2019, soit une hausse de 17,9%.

Le nombre d'abonnés de Sen'Eau à Sédhiou s'établit au total à 2057 en 2020. La consommation de ces abonnés est estimée 364 053 m^3 d'eau. La répartition selon le type d'abonnement fait état d'une prédominance des privés (95,3%). Les abonnements officiels et ceux pour des affaires sont relativement peu représentés (3,9% et 0,8% respectivement).

En milieu urbain, la consommation d'eau potable, celle des privés est plus importante (77,0%) mais sa proportion reste moins élevée que celle observée au niveau des abonnements. Ainsi, la consommation des abonnements de type officiels et affaires sont respectivement de 21,0% et 2,0%. Cette situation s'explique par le fait que la consommation individuelle des officiels et affaires est plus importante que celle des privés.

En milieu rural, les données utilisées dans partie sont issue d'un inventaire réalisé en 2015 et des rapports du PEPAM en 2014 et 2015. Elles relatent la répartition et l'évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative.

Le département de Sédhiou est plus doté en forages avec 44,9% en 2016. Il est suivi par le département de Bounkiling avec 28,6% et enfin vient le département de Goudomp avec 26,5%.

Concernant les forages fonctionnels, Sédhiou en concentre 44,6% contre 27,7% pour chacun des deux autres départements (13 forages chacun). Deux forages à l'arrêt sont répertoriés, l'un à Sédhiou et l'autre à Bounkiling.

Les prélèvements et les analyses effectués par le Service National d'Hygiène (SNH) auprès des services distributeurs ou des concessionnaires visent à vérifier que les normes physiques, chimiques, biologiques et bactériologiques qui déterminent la potabilité sont respectées.

Au niveau régional, le problème de la qualité de l'eau se pose avec acuité du fait de la consommation des eaux de puits (selon les données du RGPHAE de 2013, 71,8% des ménages s'approvisionnent en eau dans des puits non protégés contre 13,6% pour la moyenne nationale). Ces eaux issues des puits traditionnels sont toutes contaminées au plan bactériologique.

Tableau VII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs

Circonscription administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (ml)	Production (m^3)	Consommation (m^3)
Sédhiou	**2019**	56 520,1	443 881	364 053
	2020	66 613,1	410 474	397 850
	2021	66 613,1	410 474	397 850

Source : Division Régionale de la SDE de Ziguinchor, 2021

Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)
Sédhiou	**2019**	37	8 259	88	79 304	1 810	276 490	1 935	364 053
	2020	16	8 001	81	83 453	1 960	306 396	2 057	397 850
	2021	16	8 001	81	83 453	1 960	306 396	2 057	397 850

Source : Division Régionale de Sen'Eau de Ziguinchor, 2021

Tableau VII-3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative		Forages					
		Fonctionnel		Non fonctionnel		Ensemble	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sédhiou	**2020**	21,0	44,6	1,0	50,0	22,0	44,9
	2021	22,0	44,8	1,0	50,0	22,0	45,0
Bounkiling	**2020**	13,0	27,7	1,0	50,0	14,0	28,6
	2021	13,0	27,6	1,0	50,0	14,0	28,5
Goudomp	**2020**	13,0	27,7	0,0	0,0	13,0	26,5
	2021	13,0	27,7	0,0	0,0	13,0	26,5
Région	**2020**	47,0	100,0	2,0	100,0	49,0	100,0
	2021	48,0	100,0	2,0	100,0	49,0	100,0

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2015

VII.2 Assainissement

Concernant l'assainissement individuel, 233 latrines familiales sont construites par le projet USAID/Access en 2020. Le taux de réalisation de latrines familiales qui était de 8,9% en 2019 est passé à 66,1%. Par ailleurs, le PADSER, qui a un objectif de 2000 latrines à travers la région, a entamé ses activités. Le taux de réalisation se chiffre à 46,9% en 2020.

En l'absence de données statistiques pour évaluer la situation de l'assainissement dans la région de Sédhiou en 2020, nous faisons un rappel des résultats du RGPHAE 2013 sur les types d'aisance utilisés par les ménages et les modes d'évacuation des eaux usées.

Il convient de noter que le type d'aisance utilisé par les ménages renseigne sur les conditions d'hygiène et d'assainissement. Dans la région de Sédhiou, 77% des ménages utilisent des latrines comme type d'aisance (couvertes, non couvertes et ventilées) contre une moyenne nationale de 38,1%. Le raccordement au système d'égouts est quasi inexistant dans la région (1%). Par contre, au niveau national, cette statistique s'établit à 15,6%.

Malgré les efforts réalisés dans la lutte contre la défécation à l'air libre, 12% des ménages de la région utilisent la nature comme type d'aisance. Cette proportion est particulièrement élevée dans les départements de Bounkiling et Goudomp avec respectivement 15% et 11%.

La nature constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées (67,8%). Alors qu'au niveau national, cet indicateur est de 56,5%. Dans ce sillage, 14,9% des ménages creusent des trous pour évacuer les eaux usées, soit 9,1 points de plus que la moyenne nationale (5,8%).

Le réseau d'égout (environ 0,9%) est très peu utilisé par les ménages de la région.

Tableau VII-4 : projets d'assainissement individuel

Projets de construction	Année 2019		Année 2020		Anneé 2021	
	Réalisation		Réalisation		Réalisation	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)		
• 2000 latrines familiales • 100 latrines + bio • 20 édicules publics	268	8,9	1982	66,1	1982	66,1
Projets USAID/Accès 3000 latrines familiales	233	7,8	1407	46,9	1407	46,9

Source : Service régional de l'assainissement, 2021

Tableau VII-5 : Répartition des ménages (%) selon le type d'aisance

Type d'aisance	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Ensemble	Moyenne nationale
Chasse raccordée à l'égout	1	1	1	1	15,6
Chasse avec fosse	4	4	3	4	32,4
Couverte	17	15	13	15	17,1
Non couverte	61	55	65	60	18,4
Ventilée améliorée	3	2	1	2	2,6
Edicule public	2	5	1	3	1,1
Dans la nature	9	15	11	12	11,2
Autre	2	4	4	3	1,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : RGPHAE, 2013

Graphique VII-1 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées

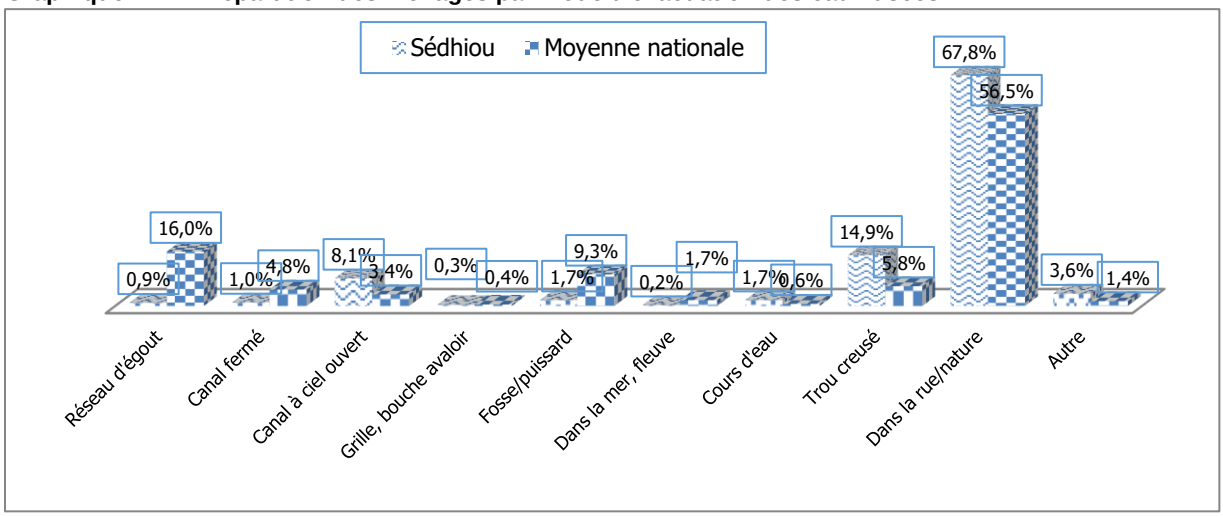

Source : RGPHAE, 2013

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Pour une meilleure organisation du travail, la Senelec a adopté un découpage territorial, technique et commercial adapté à la couverture du réseau électrique afin d'être proche de la clientèle. Ainsi le découpage architectural de la Senelec compte six (06) délégations dont la Délégation Régionale Sud (DRS) composée des régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda abritant ainsi l'Agence principale de Ziguinchor et celle de Kolda représentant et assurant la délégation du pouvoir de la Direction Générale. Cette section met le focus sur la production de la SENELEC, les abonnés mais également les principales sources d'énergie.

Le graphique XV-1 ci-après met en exergue la puissance installée c'est-à-dire le nombre de mégawatts mis en service. La puissance installée dans la région de Sédhiou est passée de 2,2 MWh en 2019 à 2,8 MWh en 2020, soit un accroissement de 25,0% en glissement annuelle.

Une bonne partie de la fourniture électrique de la région de Sédhiou est assurée par la SENELEC dont l'électricité est produite à partir de la centrale de Boutoute (région de Ziguinchor) d'une capacité de 25,7 MWh et de deux centrales secondaires installées à Marsassoum (0,96 MWh) et à Bacoum (0,96 MWh) ???.

Le nombre d'abonnés au réseau de la SENELEC est de 8406 dont 1644 pour la commune de Sédhiou.

Comme autres sources d'énergie, les ménages de la région de Sédhiou utilisent principalement du bois de chauffe pour la cuisson mais également du charbon et du gaz dans une moindre mesure.

En effet, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), seuls 1,4% des ménages de la région font recours au gaz pour la cuisson. Par contre pour le bois, 91,3% des ménages de la région l'utilisent comme combustible contre 50,4% pour le niveau national. Cette situation a des conséquences néfastes sur l'environnement en accélérant le phénomène de la déforestation. Il convient également de noter que 6,8% des ménages utilisent le charbon comme combustible alors que la moyenne nationale est de 14,8%. Pour lutter contre ces pratiques qui sont sources de déforestation, l'Etat s'est lancé dans une politique de diversification et de substitution des combustibles à travers une solution alternative consistant à développer et à disséminer des bio-digesteurs sur l'ensemble du territoire régional. Dans le cadre du Programme National de Bio gaz Domestique (PNB), il est annoncé l'installation dans la région de 500 bio-digesteurs subventionnés par l'Etat du Sénégal. D'autres initiatives pour la promotion des énergies renouvelables comme ….. sont notées dans la région.

Graphique VII-2 : Evolution de la puissance énergétique installée par la SENELEC pour la région de Sédhiou entre 2016 et 2021

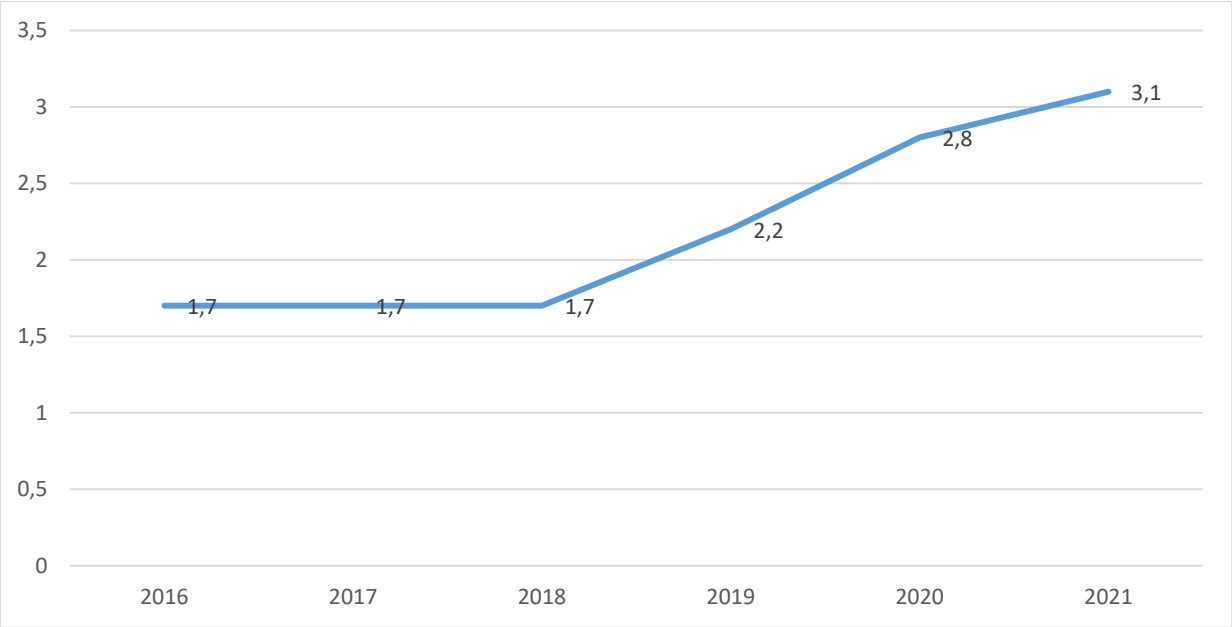

Source : SENELEC de Sédhiou, 2021

Chapitre VIII : POPULATION VULNÉRABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

En 2021, le nombre d'enfant de 0-14ans était de 216 386 pour 112 966 garçons. En 2020, la région de Sédhiou comptait 267 071 adolecents de 0 à 14 ans dont 136 390 garons.

Depuis le dernier recensement de 2013, l'effectif des garçons surpasse celui des filles. L'évolution de ces éffectifs depuis 2013 montre une reduction du gap entre l'effectif des garçons et celui des filles.

Par ailleurs, l'effectif des enfants pris en charge au niveau des structures d'encadrement s'élève à 37 pour 2 encadreurs, un taux d'encadrement de 1/19 loin de la norme qui est de 1/7.

Parmi les mineurs encadré, 22 sont des garçons et seulement 15 des filles (voir tableau ci-dessous).

.

Définitions :

- **Taux d'encadrement :** Rapport entre le nombre d'encadreurs dans les structures d'accueil des enfants par de mineurs que compte ces structures.

En savoir plus :

Situation carcérale des mineurs : https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/RA-Minjust-VERSION-CORRIGEE-FINALE-30-05-2018.pdf

Tableau VIII-1 : Évolution des adolescents de 0-14 ans

ANNEE	FILLES	GARCONS	ENSEMBLE
2013	103 420	112 966	216 386
2014	106 916	115 913	222 829
2015	110 536	118 962	229 498
2016	114 294	122 133	236 427
2017	118 178	125 447	243 625
2018	122 200	128 913	251 113
2019	126 362	132 558	258 920
2020	130 681	136 390	267 071
2021	135 176	140 429	275 605

Source : Projection démographiques, ANSD

Graphique VIII-1 : Évolution des enfants de 0 à 14 ans dans la région de Sédhiou

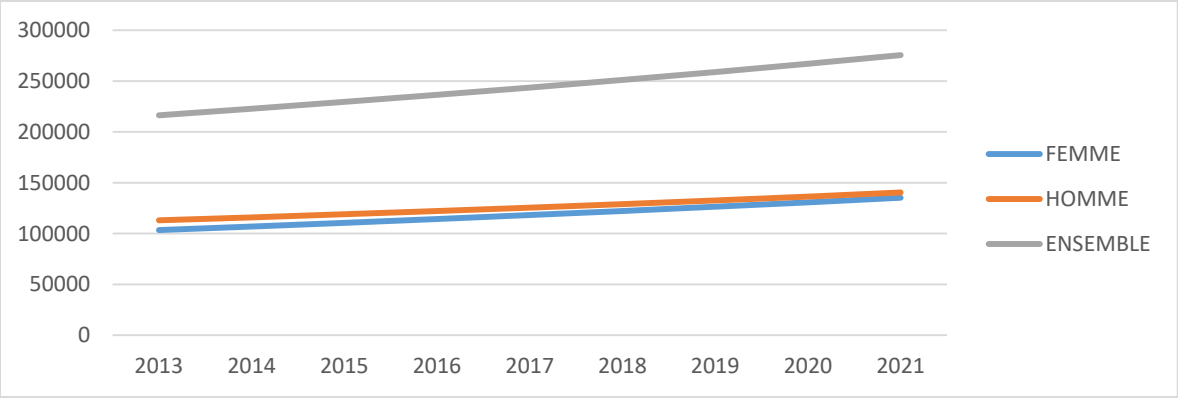

Source : Projection démographique, ANSD

Tableau VIII-2 : Nombre d'enfants reçus dans les structures de prise en charge

	Effectif des Éducateurs			Effectif des mineurs			
	Hommes	Femmes	total	Garçons	filles	Total	Taux
Dakar	6	31	**37**	1 454	1 403	**2 857**	**1/77**
Thiès	10	9	**19**	378	146	**524**	**1/28**
Diourbel	8	5	**13**	208	72	**280**	**1/22**
Kaolack	7	2	**9**	215	69	**284**	**1/32**
Kaffrine	1	1	**2**	15	5	**20**	**1/10**
Fatick	0	3	**3**	27	23	**50**	**1/17**
Saint Louis	4	3	**7**	394	127	**521**	**1/74**
Louga	1	2	**3**	105	7	**112**	**1/37**
Tambacounda	1	2	**3**	62	13	**75**	**1/25**
Ziguinchor	9	3	**12**	258	279	**537**	**1/45**
Kolda	2	1	**3**	136	69	**205**	**1/68**
Matam	2	1	**3**	81	27	**108**	**1/36**
Sédhiou	2	0	**2**	22	15	**37**	**1/19**
Kédougou	3	0	**3**	54	16	**70**	**1/23**
Sénégal	**56**	**63**	**119**	**3409**	**2271**	**5680**	**1/48**

Source : Ministère de la Justice, 2021

VIII.2 Situation des femmes

La région de Sédhiou continue d'enregistrer un fort ataux d'excition avec 75,6%. Ce taux confére à la région une deuxième place, derière celle de Kédougou, parmi les région à fort taux d'excition.

Les violences conjugales subies par les femmes ont été enregistré dans 42,0% des ménages, faisant de la région, celle ayant le plus de cas de violances conjugales. Il est également noté 39,6% de violence de nature physique ou sexuelle perpétrée par le mari/conjoint sur sa femme/conjointe.

Par ailleurs, la région de Sédhiou enregistre 23,9% de femmes ayant atteint le niveau moyen ou secondaire et 38,% de femmes alphabétisées en langues locales, c'est-à-dire qui savent lire et écrire dans les langues qu'elles parlent.

Aussi, il est dénombré un taux de 21,8% de femmes en union utilisant actuellement une méthode contraceptive.

.

Définitions :

- **Violence sexuelle :** Pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle (commis par un conjoint ou par quelqu'un d'autre) à un certain moment de leur vie ou dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.
-
- **Actes de violence physique commis par quelqu'un :** Pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence physique (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.

En savoir plus :

- Données DHS/USAID, https://www.statcompiler.com/fr/;
- Rapports EDS 2017, 2019 https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-VBG_ANSD-2019%281%29_0.pdf
-

Graphique VIII-2 : Répartition des violences faites aux femmes

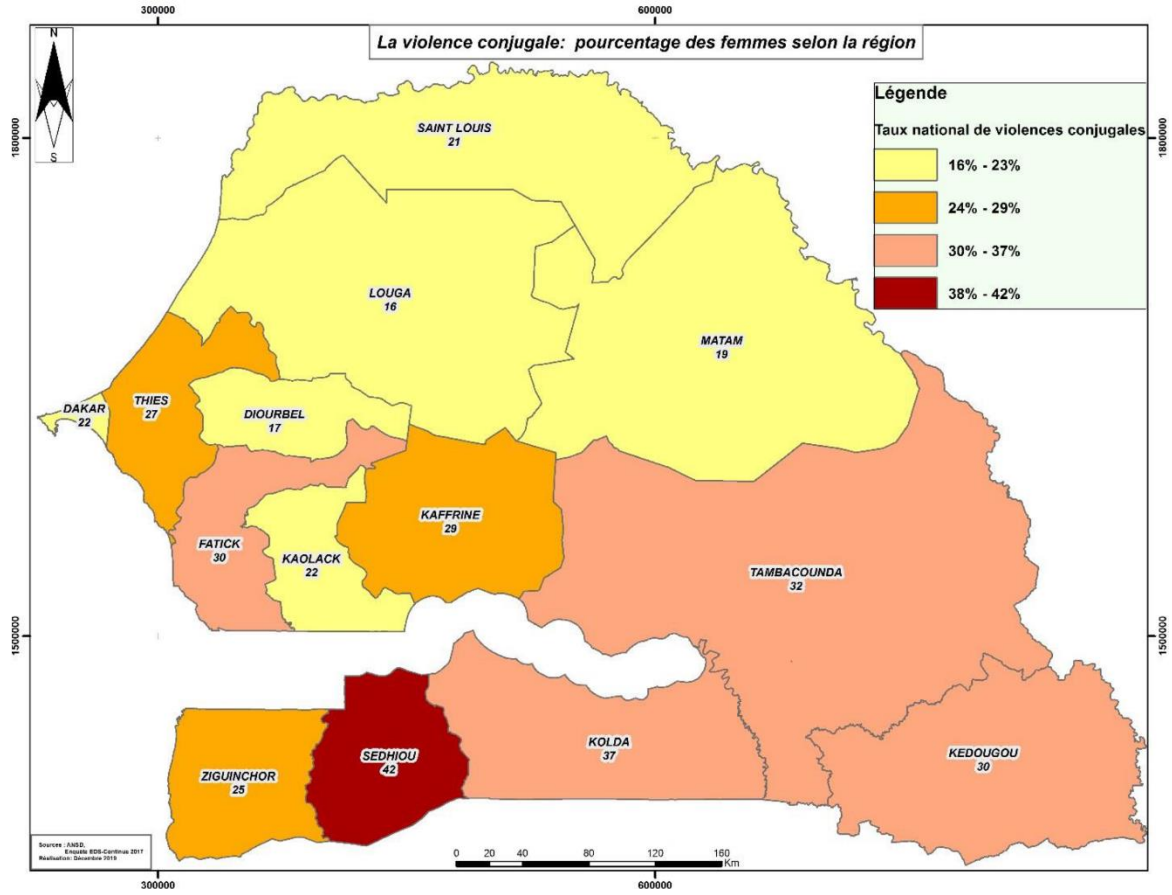

Source : ANSD, EDSC, 2017

IDICATEURS	VALEURSEN %
Femmes avec un niveau d'instruction secondaire ou supérieur	23,9
Femmes alphabétisées	38,3
Femmes en union utilisant actuellement une méthode contraceptive	21,8
Femmes en union utilisant actuellement une méthode contraceptive moderne	20,5
Femmes excisées (MGF)	75,6
Violence de nature physique ou sexuelle perpétrée par leur mari/conjoint	39,6

Source DHS, 2020

VIII.3 Sécurité alimentaire

La situation alimentaire des ménages de la région de Sédhiou en 2021 montre que seul 1,0% des ménages du département de Goudomp sont affectés par la consommation alimentaire pauvre cela indique une consommation alimentaire déficiente de ces ménages qui ne consomment pas 7 jours sur 7 des aliments de base ou des légumes et consomment très rarement des aliments riches en protéines comme la viande ou le lait.

La consommation alimentaire « Limite » est plus importante à Bounkiling (13,7%) par rapport aux département de Goudomp (8,8%) et Sédhiou (8,1%).

rural. En effet, 17,7% des ménages ruraux ont une consommation alimentaire limite contre

La consommation limite traduit une diversité alimentaire en terme de protéines animales (viande, poisson, œuf, etc.), et en produits laitiers, mais également en fruits.

Le groupe de consommation acceptable sont ceux qui sont à l'abri d'une insécurité alimentaire. Dans chacune des trois départements, ce groupe de ménage est celui qui domine. En effet, à Sédhiou, 91,9% des ménages ont une consommation acceptable. Ce taux est de 90,2% à Goudomp et 86,3% à Bounkiling.

La prévalence de l'insécuité alimentaire est plus faible à Sédhiou (2,%) en comparaison à Goudomp (%) et à Bounkiling (%).

Définitions :

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

En savoir plus :

-

https://www.secnsa.sn/wp-content/uploads/2022/07/097-202004-ESA3.pdf

https://www.secnsa.sn/wp-content/uploads/2022/07/096-202104-ESA4.pdf

Tableau VIII-3 : Consommation alimentaire des ménages de Sédhiou

	PAUVRE	LIMITE	ACCEPTABLE	Total
SEDHIOU	**0,0%**	8,1%	91,9%	100,0%
GOUDOMP	**1,0%**	8,8%	90,2%	100,0%
BOUNKILING	**0,0%**	13,7%	86,3%	100,0%
NATIONAL	**3,1%**	**8,5%**	**88,4%**	**100,0%**

SECNSA, 2021

Graphique VIII-3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire

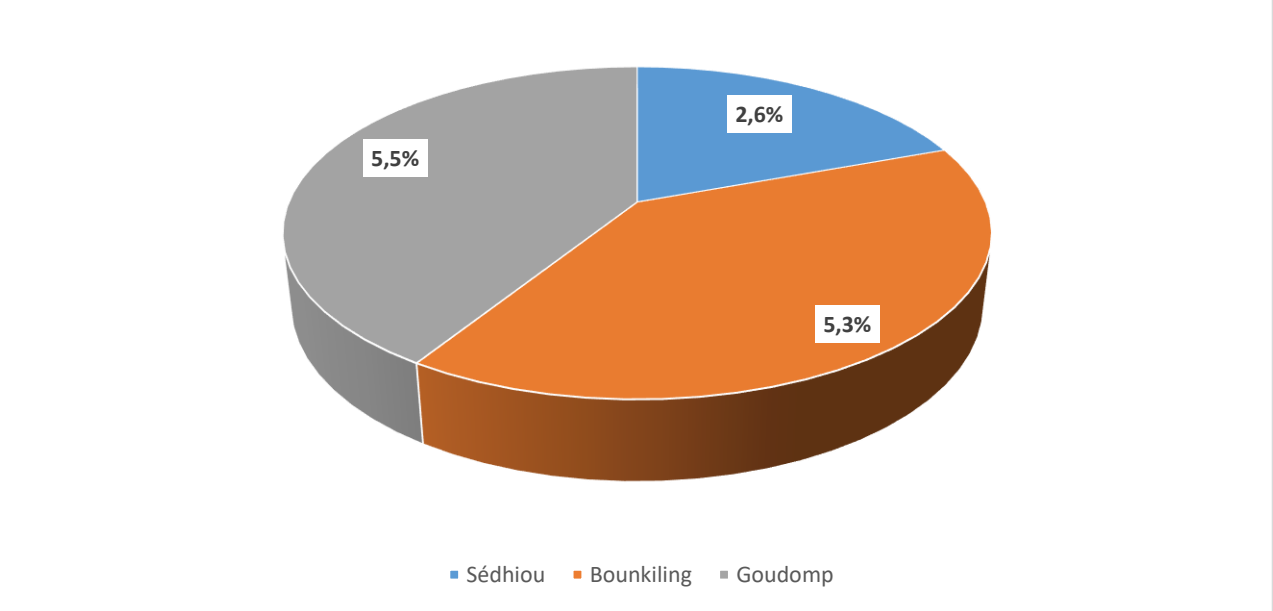

Source : SECNSA, 2020

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : ASSISTANCE SOCIALE

IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Dans le cadre de ses missions, la Brigade des Sapeurs-pompiers concourt avec les autres services concernés, à la gestion des catastrophes et à la protection de l'environnement.

Les interventions menées par la 43ième compagnie s'établissent à 483 dans la région de Sédhiou en 2020. Ainsi, près de 6 interventions sur 10 (56%) sont de nature à assister des personnes. Ensuite viennent les secours à victimes qui représentent 15% puis les opérations diverses et les incendies qui ont une proportion de 7% chacun. Toutefois, 15% des sorties des sapeurs-pompiers sont destinées à d'autre types d'activités différentes de celles énumérées ci-dessus.

Les sorties de la 43ème compagnie d'Incendies et de Secours pour assistances à personnes concernent les personnes malades ou en danger. En 2020, sur les 443 sorties pour assister des personnes, les 317 l'ont été pour personnes malades et les 126 pour personnes en danger. Ainsi, les interventions d'assistance à personnes ont connu une hausse remarquable de 64,1% par rapport à 2019, suite à l'augmentation de l'assistance des personnes en danger (+23,1%) et celles malades (+36,6%).

En ce qui concerne les secours aux victimes, les Sapeurs-Pompiers de la région de Sédhiou en ont effectué au total 89 en 2020. Ces sorties sont liées à 89 accidents. En comparaison avec l'année 2019, les accidents enregistrés dans la région ont augmentés de 20,3%.

Au total, la région de Sédhiou a enregistré 50 interventions pour opérations diverses en 2020. Plus de la moitié de ses sorties sont de nature à prendre des corps sans vie (52,0%). Ensuite viennent les alertes motivées (34,0%), les sorties pour assainissement (12,0%) puis les canulars (fausses alertes, 2%).

Par rapport à 2019, les opérations d'ordre diverses ont cru de 37,0%, suite à l'augmentation des alertes motivées (+112,5%) et de la prise en charge de personnes décédées (+136,4%). Par contre, les sorties pour assainissement et celles causées par des fausses alertes ont diminués respectivement de 53,8% et 50,0%.

Par rapport à la lutte contre les incendie, en 2020, la 43^{ième} compagnie a effectué 37 sorties motivées par des incendies déclarés par les populations parmi lesquels, 28 (75,7%) sont classés comme d'autres risques alors ceux survenu dans les habitations sont au nombre de 7 (18,9%). Un (01) seul incendie est noté dans les établissements recevant du public.

Définitions :

La 43^{ième} Compagnie d'Incendie et Secours du Groupement d'Incendie et Secours est particulièrement chargée :

- de la prévention et la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques ;
- des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique.

Graphique IX-1 : Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature

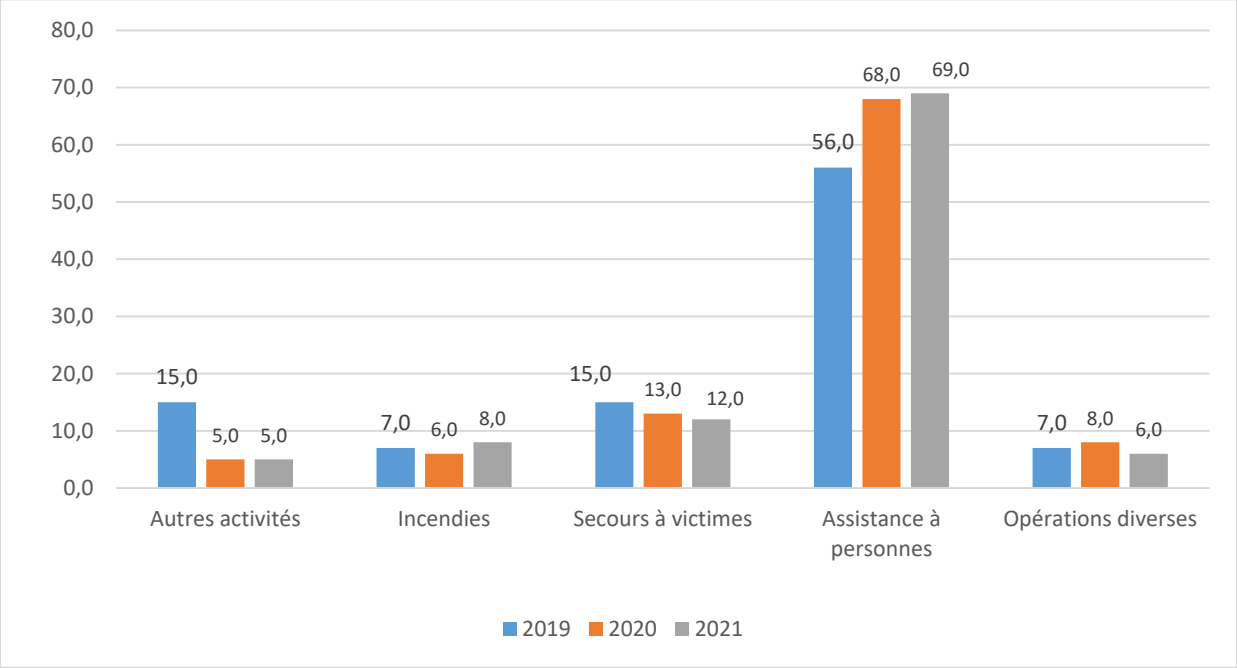

Source : 43ième Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou, 2020

IX.2 Programmes d'assistance sociale

Les politiques de promotion et de protection sociale des personnes handicapées sont, pour la plupart du temps, guidées et sous-tendues par des dispositions internationales qui se sont révélées sans impact réel sur les cibles. Ce constat amène l'Etat à élaborer une politique sociale devant servir de cadre à une politique publique en faveur les couches vulnérables de la population particulièrement. Les services déconcentrés sont chargés d'appliquer ces orientations au niveau régional. Ainsi, dans le cadre du Programme Enfance Déshéritée, les rubriques suivantes sont exécutées par les trois Services Départementaux de l'Action Sociale (SDAS) : enrôlement dans les mutuelles de santé des enfants talibés, placement en apprentissage, appui alimentaire aux daaras, subventions aux daaras classiques et structures d'encadrement, formation professionnelle des jeunes apprenants des daaras, appui financier aux veuves et aux orphelins pour l'achat de kits scolaires.

En 2020, les consultations sociales effectuées par le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) sont au nombre de 61 : 5 handicapés ont bénéficié des appuis scolaires d'une valeur de 75 000 FCFA, 3 sont placés en formations professionnelles (coût : 352 000 FCFA) et 15 ont reçu des appareils pour handicaps. Egalement, 37 handicaps et familles ont bénéficiés des secours et une Organisation de Personnes Handicaps (OHP) a reçu une subvention d'un montant de 300 000 FCFA. Il convient de noter qu'aucun projet économique n'a bénéficié de financement provenant du SRAS en 2020 dans la région de Sédhiou.

Selon les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2011), 68,3% de la population régionale vivent en deçà du seuil de pauvreté. D'où l'importance du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) qui est une réponse pertinente de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Une bourse de 100 000 FCFA est allouée annuellement, soit 25 000 FCFA par trimestre aux ménages bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires de bourses de la région s'établit à 15 201. Selon le département, Sédhiou dispose de 48,2% de l'effectif ; suivi par Goudomp avec 4 280 bénéficiaires, soit 28,2% puis de Bounkiling avec 3 599 ménages bénéficiaires, soit 23,8%.

Définitions :

L'action sociale a pour mission, entre autres, de promouvoir l'insertion socio-sanitaire et économique des groupes sociaux défavorisés, de veiller à la promotion et à la protection des personnes handicapées et des personnes âgées, de coordonner les programmes en matière d'action sociale, etc.

Tableau IX.1 : Répartition des résultats et du budget dans le cadre de l'exécution du PED selon l'axe d'intervention

Axes d'intervention	Indicateurs	2020		2021		Observations
		Résultats atteints	Budget alloué	Résultats atteints	Budget alloué	
Subvention Daaras pilotes	Nombre de talibés enrôlés dans les mutuelles	85	300 000	85	300 000	Financement DGAS
	Nombre de talibés placés en apprentissage	80	500 000	80	500 000	
	Nombre de Daaras bénéficiaires d'appui alimentaire	01	250 000	01	250 000	
Formation professionnelle	Nombre de jeunes placés en formation professionnelle	30	500 000	30	500 000	Financement DGAS
						Financement DGAS
Subvention Daaras classiques et structures de prise en charge enfance déshéritée	Nombre de Daaras et structures bénéficiaires de subvention	02	600 000	02	600 000	Financement DGAS
Appuis aux orphelins	Nombre d'orphelins bénéficiaires de kits scolaires	10	250 000	10	250 000	Financement DGAS
Veuves	Nombre d'associations de veuves bénéficiaires de financement	01	750 000	01	750 000	Financement DGAS

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2021

Tableau IX.2 : Répartition des ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, selon le département

Collectivité Locale	Nb bénéficiaire 2020	Nb bénéficiaires 2021
Sédhiou	7057	7057
Bounkiling	3 452	3 452
Goudomp	4 035	4 035
Région	**15 201**	**15 201**

Source : Antenne Régionale de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, 2020

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Population pénale

L'administration pénitentiaire de la région de Sédhiou joue un rôle important malgré le manque d'infrastructures puisqu'il y a une seule MAC pour toute la région.

Au courant de l'année 2020, la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de la région de Sédhiou a enregistré au total 220 écroués (individus placés sous mandat de dépôt) dont 203 hommes (92,3%), 12 femmes (5,5%) et 05 mineurs (2,3%). Par rapport à 2019, le nombre d'incarcérations a augmenté de 164 écroués supplémentaires. Le gonflement de l'effectif des écroués s'explique par l'installation du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Sédhiou en 2020, qui fait que les accusés qui étaient auparavant jugés à Kolda sont désormais pris en charge par le TGI de Sédhiou.

Plusieurs types d'infraction ont été noté au courant de l'année 2020. Le trafic, la détention ou l'usage de chanvre indien est l'infraction la plus courante reprochée aux écroués de la MAC de Sédhiou en 2020. En effet, 40 individus (18,2%) sont incarcérés suite à ce type de délit. Les 12,7% des écroués ont infligés des coups et blessures volontaires, 10,5% ont participé à une association de malfaiteurs, recel ou vol en réunion et les 10,0% ont commis un vol ou tentative de vol. Dans le même sillage, 9,1% sont emprisonnés pour escroquerie, abus, faux et usage de faux, 6,8% ont commis une infraction de code de la route alors que 5,5% sont poursuivis pour avortement. Il a été également recensé, dans une moindre mesure, les infractions suivantes : outrage, injure et rébellion (4), menace de mort (3), meurtre, assassinat et parricide (2), infanticide et abandon (1) et enfin maltraitance (1).

Par ailleurs, les sorties analysées dans cette section concernent également les détenus appréhendés avant 2019. La MAC de Sédhiou a enregistré au total 215 sorties de prisons en 2020. Ainsi, les anciens détenus sont libérés, pour la plupart, suite à l'expiration de leurs peines (46,5%) alors que 21,4% ont obtenu un sursis. Ceux qui ont bénéficié d'une grâce présidentielle et d'un acquittement/relaxe représentent respectivement 17,2% et 13,5%. Cependant 03 prisonniers (1,4% des sorties) sont transférés dans d'autres établissements.

Suivant la circonscription administrative, plus de 7 enfants sur 10 en conflits avec la loi proviennent du département de Goudomp (76,5%). Pour les enfants en dangers, le département de Sédhiou compte près de la moitié (47,8%).

En comparaison avec l'année 2019, le nombre d'enfants placés dans l'AEMO de Sédhiou a accru de 37,0%, suite à l'augmentation de ceux en danger (48,4%). Seulement 2 enfants se sont ajoutés à l'effectif des enfants en conflits avec la loi, soit une hausse de 13,3%.

Définitions :

Dans le langage juridique, le mot écrou désigne l'acte officiel par lequel on incarcère quelqu'un. On indique dans un écrou l'identité de la personne, la date et le lieu de son incarcération, etc. ; et lorsque la personne est libérée, l'écrou est mis à jour.

Tableau X-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Hommes	Femmes	Mineurs	Total	Hommes	Femmes	Mineurs	Total	Hommes	Femmes	Mineurs	Total
Région de Sédhiou	55	01	-	56	203	12	05	220	203	12	05	220

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2020

Tableau X-2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	Année 2019			Année 2020			Année 2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Meurtre, assassinat, parricide	-	-	-	02	-	**02**	02	-	**02**
Coups et blessures volontaire	19	01	20	23	05	**28**	23	05	**28**
Menaces de mort	-	-		02	01	**03**	02	01	**03**
Vol et tentative	11	-	11	22	-	**22**	22	-	**22**
Association de malfaiteurs, Recel, vol en réunion	-	-	-	21	02	**23**	21	02	**23**
Détention, trafic, usage de chanvre indien	-	-	-	40	-	**40**	40	-	**40**
Outrage, injure, rébellion	-	-	-	04	-	**04**	04	-	**04**
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	-	-	-	19	01	**20**	19	01	**20**
Vagabondage, vérification d'identité	-	-	-	07	-	**07**	07	-	**07**
Infanticide, abandon	-	-	-	-	01	**01**	-	01	**01**
Avortement	-	-	-	11	01	**12**	11	01	**12**
Maltraitance d'enfant	-	-	-	-	01	**01**	-	01	**01**
Infraction débits de boisson	01	-	01	-	-	**-**	-	-	**-**
Infraction au code de la route	-	-		15	-	**15**	15	-	**15**
Autres délit	24	-	24	42	-	**42**	42	-	**42**
Total	**55**	**01**	**56**	**208**	**12**	**220**	**208**	**12**	**220**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2020

Tableau X-3 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Motifs de sortie							
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Grâce présidentielle	Libération conditionnelle	transférés	Total
Région de Sédhiou	**Année 2019**	54	00	03	16	19	02	16	**110**
	Année 2020	100	00	46	29	37	00	03	**215**
	Année 2021	100	00	46	29	37	00	03	**215**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2021

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnels et équipements de santé

Les personnels de santé sont indispensables pour répondre à la demande de services de santé et assurer l'accès à des soins de qualité à toute la population. Dans la région de Sédhiou, plusieurs spécialités sont recensées : il s'agit de 17 Médecins, 70 Sages-femmes d'Etat, 33 Infirmiers diplômés d'Etat, 66 Assistants infirmiers d'Etat, 13 Techniciens supérieurs de la santé, 02 Anesthésistes, 18 Travailleurs sociaux et 29 Agents d'hygiène. Le tableau 5.3 ci-après permet d'analyser le niveau de couverture du personnel clé (médecin, sages-femmes d'Etat, infirmiers diplômés d'Etat) et de comparer avec les normes OMS. Il en ressort un défaut de couverture des médecins (1 médecin pour 33 652 habitants contre 1 médecin pour 10 000 habitants selon la norme OMS) et des infirmiers diplômés d'Etat (1 infirmier pour 17 336 habitants contre 1 infirmier pour 3 000 habitants selon la norme OMS).

En revanche, s'agissant des sages-femmes, le ratio 01 sage-femme (SF) pour 1 769 Femmes en Age de Reproduction (FAR) en 2020 respecte la norme OMS établie à 01 SF pour 6 000 FAR.

La majorité des infrastructures sanitaires (37,8%) sont établies dans le département de Sédhiou, lequel abrite l'hôpital régional. Le département de Goudomp enregistre 33,3% des infrastructures, contre 32,2% pour celui de Bounkiling. En dépit des investissements réalisés au cours de ces cinq dernières années pour doter la région de Sédhiou d'infrastructures sanitaires, des efforts restent à faire pour assurer une bonne couverture sanitaire des populations. En comparaison avec les normes sanitaires de l'OMS, la couverture sanitaire de la région est loin d'être respectée en 2020, si l'on sait qu'à Sédhiou, il y a un (01) hôpital pour les 572 099 habitants et un (01) centre de santé pour 143 025 habitants. Pour ces deux ratios, la norme oms est respectivement d'un (01) hôpital pour 150 000 habitants, soit un surplus de 422 099 habitants et d'un (01) centre de santé pour 50 000 habitants, soit un effectif supplémentaire de 93 025 habitants. Il en résulte un besoin évalué à trois (03) hôpitaux et de deux (02) centres de santé supplémentaires pour respecter les normes OMS. D'où l'urgence d'accélérer les travaux de l'hôpital régional en cours de construction. Néanmoins, la couverture des postes de santé est bien aux normes oms : au courant de l'année 2020, il y a à Sédhiou un poste de santé pour 9 379 habitants, ce qui est en deçà la norme de 10 000 habitants préconisée par l'OMS.

Définitions :

- Les **infrastructures sanitaires** renvoient à l'ensemble des équipements et des établissements de santé (hôpitaux, dispensaires, cabinets médicaux, cabinets dentaires, pharmacies, etc.) ;
- Les **normes OMS** sont destinées à servir de principes de base pour l'élaboration de normes nationales qui pour leur part prennent en compte les conditions environnementales, sociales, économiques et culturelles locales.

Tableau XI.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Personnel clé	Couverture 2020	Couverture 2021	Norme OMS
Médecin	1/33 652	1/33 652	1/10 000 habitants
Sage-femme d'Etat	1/1 769	1/1 769	1/6 000 FAR
Infirmier diplômés d'Etat	1/17 336	1/17 336	1/3 000 habitants

SOURCE : REGION MEDICALE DE SEDHIOU, 2021

Tableau XI.2 Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Département Sédhiou	Département Bounkiling	Département Goudomp	Région de Sédhiou
Hôpital	**2019**	1	0	0	**1**
	2020	1	0	0	**1**
	2021	1	0	0	**1**
Centre de santé	**2019**	1	1	2	**4**
	2020	1	1	2	**4**
	2021	1	1	2	**4**
Poste de santé complet	**2019**	22	23	16	**61**
	2020	22	23	16	**61**
	2021	22	23	16	**61**
infirmeries militaires	**2019**	2	4	2	**8**
	2020	2	4	2	**8**
	2021	2	4	2	**8**
Poste de santé sans maternité	**2019**	0	0	1	**1**
	2020	0	0	1	**1**
	2021	0	0	1	**1**
Maternité rurale	**2019**	0	0	1	**1**
	2020	0	0	1	**1**
	2021	0	0	1	**1**
Inspection Médicale des Ecoles (IME)	**2019**	1	0	0	**1**
	2020	1	0	0	**1**
	2021	1	0	0	**1**
Case de santé fonctionnelle	**2019**	41	24	38	**103**
	2020	41	24	38	**103**
	2021	41	24	38	**103**
Total	**2019**	68	52	60	**180**
	2020	68	52	60	**180**
	2021	68	52	60	**180**

SOURCE : REGION MEDICALE DE SEDHIOU, 2021

TABLEAU XI.3 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE COUVERTURE SANITAIRE DES POPULATIONS

Indicateurs	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Normes OMS
Nombre de postes de santé par habitants	1/9 066 hbts	1/9 379 hbts	1/9 379 hbts	1/10 000 hbts
Nombre de centre de santé par	1/138 251	1/143 025 hbts	1/143 025 hbts	1/50 000 hbts
Nombre d'hôpitaux par habitants	1/553 005hbts	1/572 099 hbts	1/572 099 hbts	1/150 000 hbts

SOURCE : REGION MEDICALE DE SEDHIOU, 2020

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1 Préscolaire

L'éducation préscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans pour trois années d'études (petite, moyenne et grande section). Au terme de la scolarisation préscolaire, ces enfants s'inscrivent directement au cours d'initiation (CI) du cycle élémentaire.

Le réseau des structures de prise en charge de la Petite Enfance est de 229 dans la région de Sédhiou en 2020. Plus de la moitié se trouve dans le département de Sédhiou (53,3%). Ensuite vient Goudomp qui dispose de près du tiers des établissements préscolaires (29,3%). Le département de Bounkiling est le moins doté en structures d'accueil de la Petite Enfance (17,0%).

La répartition selon le type d'établissement montre une prédominance des écoles communautaires qui représentent 44,5%.

La région de Sédhiou a enregistré un effectif de 15 409 élèves du préscolaire en 2020. Ces enfants officiellement inscrits dans les établissements préscolaires sont plus présents dans le département de Sédhiou (8 523, soit 55,3%). A Goudomp, l'inspection de l'éducation et de la formation (IEF) a dénombré 4 663 élèves au préscolaire, soit 30,3%. Le département de Bounkiling concentre le plus faible nombre d'élèves au préscolaire en 2020 (2 223, soit 14,5% de celui de la région). Cette situation trouve son explication dans le fait que Sédhiou abrite le plus grand nombre d'infrastructures préscolaires, suivi de Goudomp puis de Bounkiling qui arrive en dernière position.

La ventilation selon le sexe fait état d'une prédominance légère des garçons qui sont au nombre de 7796 garçons (50,6%) contre 7613 filles (49,4%).

En 2020, le personnel enseignant du préscolaire de la région de Sédhiou est au nombre de 489. A l'image de la répartition des structures d'accueil de la petite-enfance, la tendance est presque identique pour le nombre d'enseignants dans chacun des trois départements. Ainsi, Sédhiou est le département où se trouve le plus d'enseignants du préscolaire (58,5%), suivi de Goudomp (26,6%) puis de Bounkiling (14,9%).

La répartition selon le sexe des enseignants de la petite enfance montre une légère prédominance des hommes qui sont au nombre de 489, soit 53,2%, contre 46,8% de femmes.

Le taux brut de préscolarisation (TBPS) régional de l'année 2020 est estimé à 26,2%. Ce résultat est tiré essentiellement par le département de Sédhiou qui a un TBPS de 45,6%. Les TBPS de Goudomp et Bounkiling sont respectivement de 23,0% et 11,1%.

Définitions :

- *L'éducation préscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans pour trois années d'études (petite, moyenne et grande section). Au terme de la scolarisation préscolaire, ces enfants s'inscrivent directement au cours d'initiation (CI) de cycle élémentaire ;*

Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Ecole communautaire	2020	85	1	16	**102**
	2021	85	1	16	**102**
Case des Tout Petits	2020	19	4	17	**40**
	2021	19	4	17	**40**
Classe préscolaire à l'élémentaire	2020	1	26	27	**54**
	2021	1	26	27	**54**
Ecole maternelle	2020	13	5	1	**19**
	2021	13	5	1	**19**
Garderie d'enfants	2020	4	3	7	**14**
	2021	4	3	7	**14**
Total	2020	**122**	**39**	**68**	**229**
	2021	**122**	**39**	**68**	**229**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2020

Tableau XII-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administratif		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Sédhiou
Hommes	2020	**157**	**29**	**74**	**260**
	2021	**157**	**29**	**74**	**260**
Femmes	2020	**129**	**44**	**56**	**229**
	2021	**129**	**44**	**56**	**229**
Ensemble	2020	**286**	**73**	**130**	**489**
	2021	**286**	**73**	**130**	**489**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2020

Graphique XII-1 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative

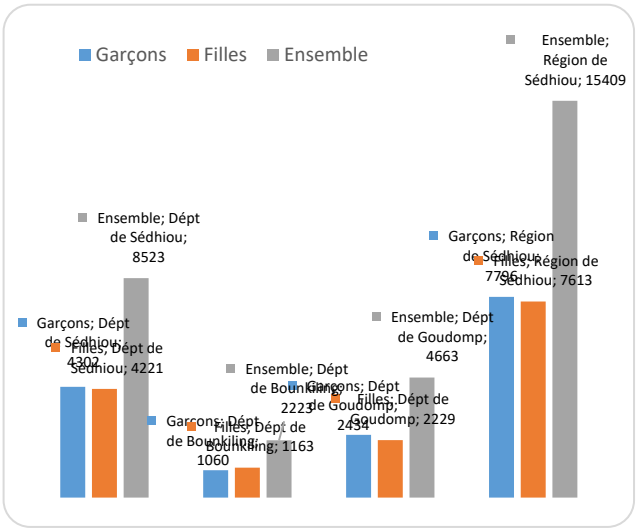

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2020

Graphique XII-2 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

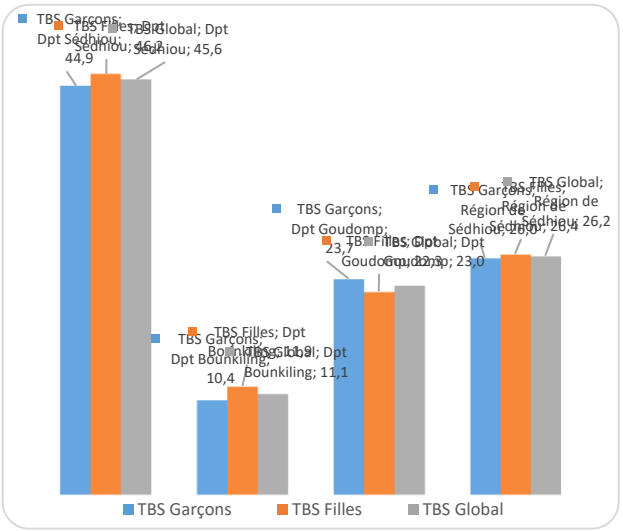

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2020

XII.2 Élémentaire

L'élémentaire reçoit les enfants âgés de 6 à 11 ans envers qui, l'objectif est de leur faire acquérir certaines connaissances de base dont notamment l'écriture, la lecture et le calcul. Il dure six années d'études et est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE).

En 2020, le nombre d'établissements d'enseignement élémentaire répertoriés dans la région de Sédhiou s'établit à 521. Ainsi, contrairement aux préscolaires, le département de Sédhiou dispose le moins d'écoles élémentaires (30,9%) ; Goudomp et Bounkiling abritent respectivement 36,7% et 32,4% des établissements élémentaires de la région. Cependant, force est de constater que le poids des établissements privés reste faible dans la région (2,1%) notamment dans le département de Bounkiling qui n'a qu'une école élémentaire privé.

Les établissements élémentaires ont augmenté de 1,8% si l'on se refère à l'année académique 2018/2019. En effet, ils sont passés de 512 à 521, soit 9 établissements de plus. Cependant, cette hausse cache certaines disparités car 7 (66,6%) des 9 nouveaux établissements sont situés dans le département de Goudomp.

En 2019/2020, l'effectif des établissements de l'enseignement élémentaire se chiffre à 103 615 élèves dont 50 891 filles, soit 49,1%. Avec 38,5%, la majorité des élèves se trouvent dans le département de Goudomp. Il est suivi de près par Sédhiou (35,4%) puis Bounkiling (26,2%). Suivant le statut de l'établissement, seuls 2,4% des élèves sont dans le privé contre 97,4% dans le public.

Le Taux Brut d'Accès (TBA) de la région s'établit à 117,1% en 2019/2020.

L'effectif du personnel des établissements élémentaires s'établit à 2 764 en 2020 dont 2 341 hommes (84,7%) et 423 femmes (15,3%).

Le tableau XII.5 montre les performances réalisées par élèves aux examens du CFEE. Ainsi, avec un nombre d'admis de 9 118, le taux global de réussite au CFEE s'établit à 70,1% en 2020. Cependant, les garçons (71,23%) ont mieux réussi que les filles (68,9%). Suivant les départements, Goudomp a enregistré le plus grand taux de réussite avec 4120 admis (84,29%).

Définitions :

- *L'élémentaire reçoit les enfants âgés de 6 à 11 ans avec comme objectif principal de leur faire acquérir certaines connaissances de base dont notamment l'écriture, la lecture et le calcul. Il dure six années d'études et est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) ;*

Tableau XII-3 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative

Circonscriptions administratives	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Sédhiou	160	161	161
Bounkiling	167	169	169
Goudomp	185	191	191
Région de Sédhiou	512	521	521

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2020

Tableau XII-4 : Répartition des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Année 2018/2019	Année 2019/2020	Année 2020/2021
Département Sédhiou	H	881	893	893
	F	200	192	192
	T	1081	1085	1085
Département Bounkiling	H	568	584	584
	F	108	98	98
	T	676	682	682
Département Goudomp	H	870	864	864
	F	125	133	133
	T	995	997	997
Région Sédhiou	H	2319	2341	2341
	F	433	423	423
	T	2752	2764	2764

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2020

Graphique XII-3 : Répartition des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative

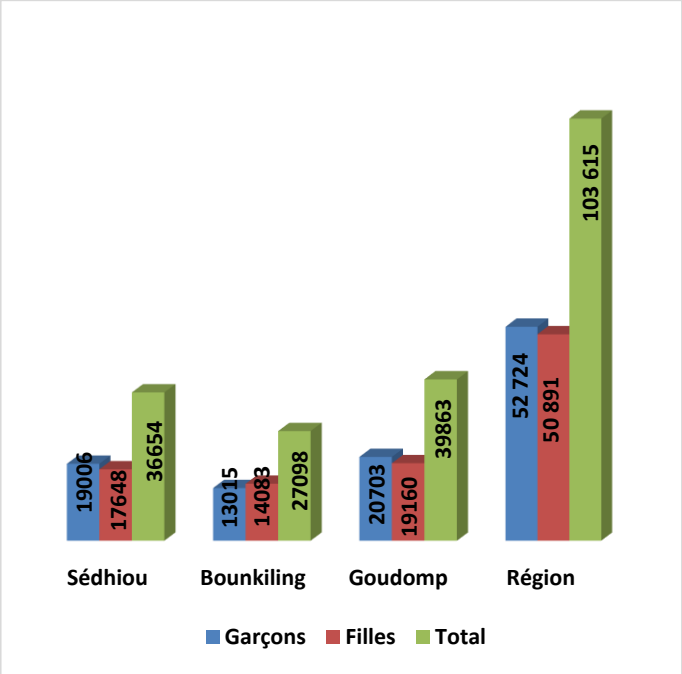

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2020

Tableau XII-5 : Répartition du nombre d'admis et du taux de réussite au CFEE selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Nombre d'admis CFEE	Taux de réussite CFEE
Sédhiou	Garçons	1670	63,5
	Filles	1541	62
	Ensemble	3211	62,7
Bounkiling	Garçons	851	61,6
	Filles	936	57,8
	Ensemble	1787	59,5
Goudomp	Garçons	2170	84,4
	Filles	1950	84,2
	Ensemble	4120	84,3
Région	Garçons	4691	71,2
	Filles	4427	68,9
	Ensemble	9118	70,1

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2020

XII.3 Moyen et secondaire général

L'enseignement moyen général, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen, reçoit les élèves à l'âge de 12 ans, avec quatre années d'études sanctionnées par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM).

Pour l'enseignement secondaire général, les études durent trois ans et sont sanctionnées par le baccalauréat.
En 2020, le nombre d'établissements moyens répertoriés dans la région se chiffre à 67. Pour le secondaire, la région totalise 36 établissements. Le département de Goudomp abrite le plus d'établissements moyens et secondaires (respectivement 27 et 16, soit 40,3% et 44,4%).

Le personnel enseignant du moyen général du public s'établit à 845 dont 745 hommes (88,2%) et 100 femmes (11,8%). Selon le corps, les permanents représentent 74,4% contre 19,3% pour les contractuels et 3,4% pour les décisionnaires. Les sans statuts et les vacataires représentent respectivement 0,3% et 0,1%.

Les résultats de la répartition du personnel enseignant du secondaire général montrent que les enseignants (homme) sont au nombre de 674 (90,4%).
En 2020, l'effectif des élèves du moyen de la région de Sédhiou s'élève au total à 31 180, avec une proportion de 44,8% de filles. Suivant les départements, Goudomp compte 38,2% des élèves du moyen, contre 36,9% pour Sédhiou et 24,9% pour Bounkiling. Cette répartition reflète celle des infrastructures (voir section les infrastructures).

A l'inverse des établissements, les élèves du secondaire sont plus présents dans le département de Bounkiling (36,6%). Selon le sexe, les filles représentent 39,2% dans le secondaire, soit une différence de -5,6% comparé au moyen.
Le TBS du moyen s'est établi au niveau régional à 55,3% dans le moyen et 30,8% dans le secondaire en 2019/2020. L'indicateur est en faveur des garçons avec 58,8% et 35,9%, contre 55,3% et 30,1% pour les filles, respectivement pour le moyen et le secondaire. Les tendances suivant les départements montrent des disparités. En effet, les TBS du moyen et du secondaire sont plus élevés à Sédhiou (59,2% et 32,0%) et Goudomp (58,5% et 32,6%). A Bounkiling, le TBS s'établit à 44,0% pour le moyen contre 27,5% pour le secondaire.

La région de Sédhiou a enregistré, durant l'année scolaire 2019/2020, 4315 élèves admis au BFEM, soit un taux d'admission de 89,8%.

Pour les élèves de terminale, au total 1728 ont passé l'examen du BAC avec succès, soit un taux d'admission de 52,2%.

Définitions :

- *L'enseignement moyen général, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen, reçoit les élèves à l'âge de 12 ans, avec quatre années d'études sanctionnées par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) ;*
- *Pour l'enseignement secondaire général, les études durent trois ans et sont sanctionnées par le baccalauréat.*

Tableau XII-6 Evolution du nombre et du taux d'admission au BFEM et au BAC (%) selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM		BAC	
		Nombre d'admis 2019/2020	Taux d'admission 2020/2021	Nombre d'admis 2019/2020	Taux d'admission 2020/2021
Sédhiou	Garçons	837	86	461	55,3
	Filles	718	82,3	245	48
	Ensemble	1555	84,2	706	52,5
Bounkiling	Garçons	585	91,4	279	57,4
	Filles	546	90,7	161	54
	Ensemble	1131	91,1	440	56,1
Goudomp	Garçons	920	94,4	402	50,4
	Filles	709	95,7	180	46,8
	Ensemble	1629	94,9	582	49,2
Région	Garçons	2342	90,5	1142	53,9
	Filles	1973	89	586	49,1
	Ensemble	4315	89,8	1728	52,2

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2021

Tableau XII-8 Répartition de l'effectif des élèves du moyen et du secondaire selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative		Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Sédhiou	2020	5321	6175	11496	1268	1890	3158
	2021	5432	6217	11549	1326	1989	3215
Bounkiling	2020	3642	4136	7778	1534	2768	4222
	2021	3764	4213	7877	1653	2688	4322
Goudomp	2020	5016	6890	11906	1715	2434	4149
	2021	5101	6989	12090	1871	2543	4214
Région	**2020**	**13979**	**17201**	**31180**	**4517**	**7012**	**11529**
	2021	**14297**	**17419**	**31516**	**4850**	**7220**	**11751**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2021

Tableau XII-7 Evolution du nombre d'enseignants du moyen et du secondaire par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	année 2020	année 2021
Moyen	**Sédhiou**	415	359
	Bounkiling	223	177
	Goudomp	371	309
	Région	1009	845
Secondaire	**Sédhiou**	212	241
	Bounkiling	193	200
	Goudomp	193	233
	Région	**598**	**674**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2021

Tableau XII-9 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire par circonscription administrative

Cycle	Statut		Circonscriptions administratives			
			Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Moyen	Public	2020	24	14	26	**64**
		2021	24	14	26	**64**
	Privé	2020	1	1	1	**3**
		2021	1	1	1	**3**
	Total	2020	25	15	27	**67**
		2021	25	15	27	**67**
Secondaire	Public	2020	6	6	7	**19**
		2021	6	6	7	**19**
	Privé	2020	5	3	9	**17**
		2021	5	3	9	**17**
	Total	2020	11	9	16	**36**
		2021	11	9	16	**36**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2021

Chapitre XIII : CULTURE, TOURISME, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture

Au cours de l'année 2020, 11 infrastructures culturelles ont été dénombrées dans la région de Sédhiou. Elle sont constituées essentiellement de Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (05), de salle de théâtre et aire de spectacle (02) et de studios d'enregistrement (02).
L'analyse selon la circonscription administrative de ces infrastructures laisse apparaitre des disparités suivant les départements de la région, avec une prédominance dans celui de Sédhiou. En effet, en 2020, 07 infrastructures culturelles sur 10 (70,0%) sont enregistrées dans ce département.

Suivant le type de structure, il en ressort une prépondérance des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) qui sont au nombre de 05 dans la région. Néanmoins, il faut noter la disponibilité d'une (01) Bibliothèque et centre de documentation, ainsi que d'un (1) Centre Culturel, tous, localisés dans le département de Sédhiou.
La région de Sédhiou a un patrimoine historique immense hérité du passé colonial et de l'histoire des mandingues. Cependant, le manque d'aménagement et la non valorisation de certains sites comme le tata de Fodé Kaba DOUMBOUYA, le Kéléfaya kolong de Bona, le logement du Chef de Canton de Inor et le Sanctuaire Mariale de Témento a contribué à leur dégradation avancée.

En 2020, 12 sites et monuments historiques sont identifiés dans la région de Sédhiou dont 05 dans le département de Sédhiou, 04 à Goudomp et 03 à Bounkiling (la liste n'est pas exhaustive).

L'agenda culturel en 2020 de la région est fortement perturbé par la pandémie de la covid-19. L'essentiel des activités sont reportées ou annulées. Les quelques activités qui sont réalisés concernent la 1ère édition du "festival international de Sédhiou" qui a lieu du 07 au 09 février 2020, la deuxième édition de "Sédhiou Sur Murs", tenue du 26 novembre 2020 au 24 janvier 2021, la 5ième édition du "Casamiro", organisée du 24 au 26 décembre 2020 et la 2ième édition du "festival Madiba" qui a lieu entre le 26 et le 28 décembre 2020.

Définitions :

- *Selon la définition de l'UNESCO, « **Le patrimoine culturel** est, dans son sens le plus large, à la fois un produit et un processus qui fournit aux sociétés un ensemble de ressources héritées du passé, créées dans le présent et mises à disposition pour le bénéfice des générations futures ». Il est composé du patrimoine matériel et du patrimoine naturel et immatériel.*
- *Le **patrimoine culturel immatériel** désigne les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets et espaces culturels qui sont associés, que les communautés, groupes, et dans certains cas individus, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » (Définition de l'UNESCO).*

Tableau XIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Département de Sédhiou		Département de Bounkiling		Département de Goudomp		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Nombre de Bibliothèque et centre de documentation	01	01	-	-	-	-	01	01
Nombre de Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	02	02	01	01	02	02	05	05
Nombre de salle de Théâtre et aire de spectacle	02	02	-	-	-	-	02	02
Nombre de Centre culturel	01	01	-	-	-	-	01	01
Nombre de Studio d'enregistrement	01	01	01	01	-	-	02	02
Total infrastructures	**07**	**07**	**01**	**02**	**02**	**02**	**11**	**11**

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2020

Tableau XIII-2 Liste des sites et monuments historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Département Sédhiou	Fort Pinet LAPRADE	En phase d'étude pour réhabilitation
	Préfecture	Réhabilitée
	Grande Mosquée de Sédhiou	En réhabilitation
	Ile du Diable	Projet d'Aménagement et valorisation en cours
	Grotte de Badougha	En bon état
Département Bounkiling	Tata de Fodé Kaba DOUMBOUYA	Ruine
	Kéléfaya Kolong (Bona)	Ruine
	Le Logement du chef de Canton de Inor	Mauvais état
Département Goudomp	Grande Mosquée de Karantaba	Réhabilitée
	Grande Mosquée de Baghère	Réhabilitée
	La source de Diattacounda	Bien entretenue
	Le Sanctuaire Mariale de Témento	En état de dégradation avancée

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2020

Tableau XIII-3: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
L e Kankurang (masque)	Masque mandingue en pratique
Le Jambadong (danse mandingue)	Danse mandingue en pratique
Le Kingdong (danse des initiés chez les mandingues)	Danse mandingue en pratique
Le Madiba (danse mandingue)	Danse mandingue en pratique
Le Lendieng	Danse mandingue en pratique
Le Dioka	Chant mandingue en pratique
Le Njokta	Danse balante en pratique
Le Kaboba	Danse d'initiation chez les mancagnes
Bneg	Costume traditionnel mancagne
Woyé	Chant traditionnel manjacque
Hodi Usaté	Case sacrée balante
Daa	Poterie traditionnelle
Kalingtène	Danse funèbre chez les diola
Ekumba karamba	Masque chez les Diolas

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2020

XIII.2 Tourisme

L'analyse du tourisme se fait sur la base de la situation des réceptifs hôteliers.

La région de Sédhiou a enregistré au total 13 réceptifs hôteliers au cours de l'année 2020 et 2021 dont 03 hôtels et résidences hôtelières, 06 auberges et 04 campements. La répartition selon la circonscription administrative laisse apparaître une forte concentration des réceptifs dans le département de Sédhiou (09). Les départements de Bounkiling et de Goudomp comptent chacun 02 réceptifs. Comparativement aux autres régions comme Dakar, Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor, etc., l'activité touristique dans la région de Sédhiou est encore moins dynamique.

La capacité d'accueil renvoie au nombre de chambres et de lits pour l'hébergement des visiteurs, et de salles de conférence pour les réunions. Les réceptifs hôteliers de la région de Sédhiou disposent de 130 chambres pour 162 lits. La capacité-chambres se chiffre à 66 chambres pour les hôtels et résidences hôtelières, 43 chambres pour les auberges et 21 chambres pour les campements. S'agissant de la capacité-lits, elle est de 68 lits pour les hôtels et résidences hôtelières, 67 lits pour les auberges et 27 lits pour les campements.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a fortement impacté le secteur du tourisme au Sénégal et dans la région de Sédhiou en particulier. Cette situation s'est manifestée par la forte baisse des arrivées (-170,2%) et des nuitées (-115,2%) en 2020 comparativement à l'année 2019. Suivant le type de réceptif, la baisse des arrivées (-362,7%) et des nuitées (-211,3%) est plus significative au niveau des auberges qu'au niveau des hôtels et résidence hôtelière. La contreperformance du secteur du tourisme en 2020 est liée aux mesures barrières prises par le Gouvernement pour endiguer la propagation de la Covid-19 telles que la fermeture des frontières, les restrictions des déplacements entre les régions et la fermeture momentanée des réceptifs hôteliers ce qui a comme conséquence, la baisse du flux touristique.

Tableau XIII-4 : Répartition des réceptifs par circonscription administrative

Circonscription administrative		Hôtel et Résidence hôtelière	Auberge	Campement	Total réceptif
Département de Sédhiou	**2020**	02	05	02	**09**
	2021	02	07	02	**11**
Département de Bounkiling	**2020**	01	-	01	**02**
	2021	01	-	01	**02**
Département de Goudomp	**2020**	-	01	01	**02**
	2021	-	01	01	**02**
Région	**2020**	**03**	**06**	**04**	**13**
	2021	**03**	**08**	**04**	**15**

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2021

Tableau XIII-5: Capacités d'accueil des réceptifs selon le type

Type de réceptif		Nombre de Chambres	Nombre de lits
Hôtel/Résidence hôtelière	**2020**	66	68
	2021	66	68
Auberge	**2020**	43	67
	2021	43	67
Campement	**2020**	21	27
	2021	21	27
Total	**2020**	**130**	**162**
	2021	**130**	**162**

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2021

Tableau XIII-6 : Evolution des aarrivées et nuitées selon le type de réceptif

Type de réceptif	Nombre d'arrivées		Variation (en %)	Nombre de nuitées		Variation (en (%)
	2021	**2020**	**2021/2020**	**2021**	**2020**	**2021/2020**
Hôtel/Résidence hôtelière	1284	729	-76,1	1711	1127	-51,8
Auberge	1624	351	-362,7	2313	743	-211,3
Total	**2918**	**1080**	**-170,2**	**4024**	**1870**	**-115,2**

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2021

XIII.3 Jeunesse et Sports

La jeunesse de la région de Sédhiou s'est organisée en mouvements de jeunes à caractère national, associations affiliées au mouvement « navétane » et autres associations de jeunes déclarées.

Au courant de l'année 2020, 396 structures et associations de jeunes sont recensées contre 389 en 2019. Durant l'année sous revue, elles sont réparties entre 247 Associations affiliées au mouvement "navétane" (62,4%), 123 Autres associations déclarées (31,0%) et 26 Mouvements de jeunes à caractère national (6,6%). La répartition suivant la circonscription administrative laisse entrevoir une prédominance des structures et associations de jeunes dans le département de Bounkiling qui enregistre 61,4% des cas, ensuite vient celui de Goudomp qui en concentre 30,6% et enfin celui de Sédhiou qui a le plus faible pourcentage (8,1%).

Dans le domaine du sport, les associations et centres de formations sportives recensées dans la région s'activent principalement dans des disciplines comme le football, le handball, le basketball, le Volleyball, l'athlétisme et les arts martiaux. La majorité des mouvements sportifs se sont organisés sous forme d'A… S…..C……. (ASC). On dénombre 584 ASC dans la région, réparties entre le département de Goudomp (36,8%), celui de Sédhiou (34,4%) et celui de Bounkiling (28,8%). A côté des ASC, il y a les équipes football qui sont au nombre de 19 dont 10 à Sédhiou, 7 à Goudomp et 2 à Bounkiling ainsi que les clubs de kung fu qui comptent pour 12 dont la majorité (7) se trouve dans le département de Goudomp.

Le tableau XVII-7 renseigne sur la répartition par sexe des pratiquants de sport dans la région selon la discipline sportive. Globalement, il en ressort une faible représentativité des filles dans les disciplines sportives. Cependant, elles manifestent un intérêt particulier pour le handball (44,2%), l'athlétisme (31,4%), le Kung fu (20,8%), le taekwondo (20,0%) et le basketball (19,7%). C'est au niveau des sports scolaires (8,7%) et du football (11,1%), qu'on enregistre une plus faible représentativité des filles

Tableau XIII-7 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement "navétane[1]"	Autres associations déclarées	Total
Département Sédhiou	**Année 2021**	7	12	13	32
	Année 2020	7	12	13	32
Département Bounkiling	**Année 2021**	8	170	65	243
	Année 2020	8	170	65	243
Département Goudomp	**Année 2021**	4	65	45	114
	Année 2020	11	65	45	121
Région	**Année 2021**	**19**	**247**	**123**	**389**
	Année 2020	**26**	**247**	**123**	**396**

Source : Service Régional de la Jeunesse de Sédhiou, 2020

Tableau XIII-8 : Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Département Sédhiou		Département Bounkiling		Département Goudomp		Région	
	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020
ASC [1]	201	201	168	168	215	215	**584**	**584**
Equipe de football	10	10	2	2	7	7	**19**	**19**
Equipe de basketball	1	1	-	-	1	1	**2**	**2**
Equipe de handball	1	1	-	-	-	-	**1**	**1**
Club de Kung FU	4	4	1	1	7	7	**12**	**12**
Club de Taekwondo	4	4	-	-	1	1	**5**	**5**
Club d'Athlétisme	2	2	-	-	2	2	**4**	**4**

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2020

Tableau XIII-9 : Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe

	hommes		femmes		Total		% de filles	
Disciplines	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**
Athlétisme	175		80		**255**		31,4	
Football	960		120		**1 080**		11,1	
Basketball	122		30		**152**		19,7	
Handball	48		38		**86**		44,2	
Kung Fu	19		5		**24**		20,8	
Taekwondo	32		8		**40**		20,0	
Sport travailliste	330		ND		**330**		-	
Sports de vacances	19 336		ND		**19 336**		-	
Sports scolaires	9 626		912		**10 538**		8,7	

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2021

[1] Navétane : championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires

[1] : ASC = Association Sportive et Culturelle

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : POSTE ET SYSTÈME FINANCIER DÉCENTRALISÉ

XIV.1 Activités des SFD

Au total, 12240 épargnants ont été recensés en 2020 pour 6 190 crédits en cours et 1 968 crédits accordés. Il convient de noter que le nombre d'épargnant ont évolué à la hausse de 12,6%. Concernant le nombre de crédits accordés, ils ont connu une hausse de 8,7% de même que le nombre de crédits en cours avec un bond de 5,5%.

Un montant de 4 363 428 522 FCFA est collecté en 2020, soit un renforcement de 33,7% comparativement à l'année 2019 où le chiffre s'établissait à 3 264 585 419 FCFA. Cette situation est expliquée par la hausse considérable de l'épargne des sociétaires de type « personne morale » (+587,8%) en dépit de la contraction de celles des hommes (-19,8%) et des femmes (-11,3%). En revanche, les encours de crédit et les crédits se sont repliés respectivement de 15,2% et 7,2%.

Au courant de l'année 2020, la plus importante épargne est collectée chez les femmes (43,8% de l'épargne globale). Cela témoigne de la qualité de l'organisation des mouvements féminins dans la gestion des finances. A cela, s'ajoute la contribution des sociétaires de nature « personne morale » qui assurent 40,5% de l'épargne collectée, en raison de leur capacité financière. Les hommes participent seulement à hauteur de 15,7%.

En l'absence de données sur le crédit accordé en 2019-2020, l'analyse porte sur des données de 2017-2018. La répartition des crédits accordés selon leur objet en 2018 révèle que le crédit de trésorerie est l'activité la plus financée par les SFD de la région avec 87,0%. Par rapport à 2017, les montants des crédits de trésorerie sont passés de 3 034 056 586 FCFA à 3 318 058 465 FCFA soit une hausse de 9,4% contre 8,1% en 2017. Avec 11,7% du financement accordés par les SFD en 2018, l'équipement constitue le domaine bénéficiaire.

Quant aux secteurs d'activité, le « Commerce, restaurants et hôtels» concentre 78,2% des crédits octroyés par les SFD de la région en 2018. Ces montants ont substantiellement augmenté sur toute la période (+16,1% en … contre 8,8% en 2018). Dans le même sillage, le secteur de l'agriculture, avec 7,1% des crédits accordés, est très dynamique dans le marché financier (+43,2%).

A l'instar des secteurs susmentionnés, « l'électricité, gaz, eau » (+16,6%), « l'assurance, services aux entreprises » (+258,1%) font partie par ailleurs des secteurs en mouvement dans la région.

Définitions :

Le système financier décentralisé (SFD) « *est une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi portant réglementation des SFD à fournir ces prestations* ».

Tableau XIV.1 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2021	2020	Var.(%) 2020/2021
Nombre d'épargnants	**Nombre total d'épargnants**	**13784**	**12 240**	**12,6**
	Hommes	6183	5438	13,7
	Femmes	6332	5659	11,9
	Personnes morales	1269	1143	11
Nombre de crédits en cours	**Nombre total de crédits en cours**	**6537**	**6 190**	**5,5**
	Hommes	4487	4162	7,8
	Femmes	1899	1875	1,3
	Personnes morales	151	153	-1,3
Nombre de crédits accordés	**Nombre total de crédits accordés**	**2233**	**1 968**	**8,7**
	Hommes	1656	1279	29,5
	Femmes	486	588	-17,4
	Personnes morales	91	100	-9,1

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2021

Tableau XIV.2 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Naturesociétaire	2020	2021	Var.(%) 2020/2021
Epargnecollectée	**Epargnecollectée**	**14397660244**	**4363428522**	**33,7**
	Hommes	548304762	683671773	-19,8
	Femmes	1696716766	1912871213	-11,3
	Personnesmorales	12152638717	1766885536	587,8
Encoursdecrédit	**encoursdecrédit**	**3626923051**	**3682925294**	**-15,2**
	Hommes	1633606251	1151237668	41,9
	Femmes	1099286595	1790369047	-38,6
	Personnesmorales	894030205	741318578	20,6
Créditsaccordés	**montantdescréditsaccordés**	**3736058633**	**3902200544**	**-7**
	Hommes	1894020713	2312601603	-18,1
	Femmes	1050651945	925684533	13,5
	Personnesmorales	791385976	663914409	19,2

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2021

Tableau XIV.3 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités

Désignation	2016	2017	2018	Variation (%) 2016/2017	Variation (%) 2017/2018
Objet des crédits accordés					
Montant total des crédits accordés	**3 096 660 283**	**3 458 317 924**	**3 812 229 083**	**11,7**	**10,2**
Crédits immobiliers	13 768 617	15 427 727	15 356 245	12,0	-0,5
Crédits d'équipement	214 347 636	377 155 855	445 545 681	76,0	18,1
Crédits à la consommation	24 316 250	25 698 674	29 378 877	5,7	14,3
Crédits de trésorerie	2 807 784 245	3 034 056 586	3 318 058 465	8,1	9,4
Autres	36 443 535	5 979 082	3 889 815	-83,6	-34,9
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés					
Agriculture, sylviculture et pêche	186 580 058	188 673 602	270 201 650	1,1	43,2
Industries extractives	86 815	655 687	289 927	655,3	-55,8
Industries manufacturées	96 753 537	279 472 649	117 987 678	188,9	-57,8
BTP	49 815 353	66 890 393	49 227 562	34,3	-26,4
Commerce, restaurants, hôtels	2 361 843 007	2 741 478 695	2 982 854 248	16,1	8,8
Électricité, gaz, eau	54 668	206 273	240 484	277,3	16,6
Transport, entrepôts et communication	71 549 935	80 554 779	80 744 411	12,6	0,2
Assurances, services aux entreprises	192 734 110	977 840	3 501 235	-99,5	258,1
Immobilier	35 476 197	35 444 524	34 333 360	-0,1	-3,1
Services divers	101 766 598	63 963 483	272 848 528	-37,1	326,6

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2018

XIV.2 Activités postales

Cette sous-partie relative à la poste est consacrée à la couverture de la poste dans la région, aux mandats émis et payés, ainsi qu'à l'origine et à la destination des mandats.

Durant l'exercice de l'année 2020, le montant des mandats émis par la poste est de 1 947,7 millions de FCFA contre 4 863,6 millions de FCFA en 2019, soit une contraction de 60,0% en glissement annuel. Ce repli est imputable à la baisse substantielle des mandats émis via WESTERN UNION (-97,3%) qui sont passés de 1 778,4 millions de FCFA en 2019 à 84,9 millions de FCFA en 2020, en liaison avec la pandémie de la Covid-19. L'analyse suivant le type de structure révèle que l'essentiel des mandats émis en 2020 (83,1%) se font par versement sur compte C…C….P…. (CCP).

Selon la circonscription administrative, un peu plus 40% des mandats sont émis dans le département de Goudomp alors que 36,7% et 22,4% le sont respectivement pour les départements de Sédhiou et de Bounkiling.

Les mandats payés en 2020 dans la région de Sédhiou se chiffrent à 3 546,9 millions de FCFA, répartis entre les départements de Sédhiou (39,2%), de Goudomp (38,5%) et de Bounkiling (22,3%). Comparativement à l'année 2019 où les mandats payés se situent à 8 910,3 millions de FCFA, le montant des mandats payés a chuté de 60,2% durant l'année 2020. Cette situation est observée dans les principales structures de transfert d'argent dont les plus touchées sont WESTERN UNION (-70,3%), Poste-One (-49,1%), MONEYGRAM (-46,8%) et C….N….E… (-45,5%). Néanmoins, il est noté une hausse de 9,4% des retraits sur compte.

Le tableau XXI.4 ci-après établit la provenance et la destination des mandats payés et émis par la poste régionale. Les résultats révèlent que la majorité des mandats émis et payés en 2020 proviennent du Sénégal (90,4%) contre 9,6% pour ceux venant du reste du monde.

Par ailleurs, les mandats émis et payés par la poste de Sédhiou à destination du reste du monde représentent 59,3% alors que ceux qui sont destinés à l'intérieur du pays comptent pour 40,7%.

En glissement annuel, les mandats émis et payés, en provenance des autres structures de transfert d'argent ont drastiquement baissé entre 2019 et 2020 (-80,5%) avec des proportions différentes selon la provenance : une baisse de 94,9% pour les mandats provenant du reste du monde et de 72,1% pour les mandats en provenance du Sénégal. S'agissant des mandats émis et payés par la poste de Sédhiou et à destination des autres structures de transfert d'argent, ils se sont repliés de 60,2%. La baisse est plus pointue pour les mandats à destination du reste du monde (-67,9%) que pour ceux à destinations structures de transfert d'argent basées au Sénégal (-38,5%).

Définitions :

- *Un **mandat-poste** est un document certifié et encaissable garanti par la Poste Sénégal. Il s'agit d'une façon sécuritaire de transférer de l'argent pour effectuer des paiements ou des achats à l'échelle locale ou nationale.*

Tableau XIV.4: Évolution du nombre (Nb) de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Sédhiou	**Année 2021**	03	300	19
	Année 2020	03	300	19
Bounkiling	**Année 2021**	01	100	00
	Année 2020	01	100	01
Goudomp	**Année 2021**	03	200	01
	Année 2020	03	200	01
Région	**Année 2021**	**07**	**600**	**20**
	Année 2020	**07**	**600**	**21**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2021

Tableau XIV.5: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Département Sédhiou		DépartementBounkiling		Département Goudomp		Région	
	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020
Poste-One	41,4	18,1	12,7	7,6	54,1	11,8	**108,2**	**37,5**
Versement sur compte CCP	588,0	615,0	394,2	320,5	1 608,9	682,7	**2 591,1**	**1 618,2**
CNE	35,1	71,1	76,7	64,1	223,1	39,8	**334,9**	**175,0**
WESTERN UNION	321,5	1,1	371,9	35,4	1 085,0	48,4	**1 778,4**	**84,9**
MONEYGRAM	0,1	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	**1,3**	**0,0**
RIA	0,0	0,6	0,0	0,0	11,6	4,7	**11,6**	**5,3**
Poste Cash	4,5	5,7	12,7	7,0	21,1	8,0	**38,1**	**20,6**
Inscription Etudiant	0,0	3,1	0,0	0,8	0,0	2,2	**0,0**	**6,1**
Total	**990, 6**	**714,7**	**868,1**	**435,4**	**2 950,8**	**797,6**	**4 863,6**	**1 947,7**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2021

Tableau XIV.6: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Département de Sédhiou		Département de Bounkiling		Département de Goudomp		Région		
	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Var. 20/21 (en %)
Poste-One	63,1	41,8	12,6	13,5	128,4	48,6	**204,1**	**104,0**	**-49,1**
Retrait sur compte	281,3	310,6	113,1	198,2	162,7	100,4	**557,1**	**609,2**	**9,4**
CNE	35,2	42,0	60,4	58,0	198,4	60,3	**294,0**	**160,3**	**-45,5**
WESTERN UNION	339,8	97,4	277,2	37,4	808,2	288,9	**1 425,2**	**423,7**	**-70,3**
MONEYGRAM	91,2	56,9	54,3	24,9	272,3	140,6	**417,9**	**222,5**	**-46,8**
RIA	719,2	291,8	263,9	173,8	1 105,2	360,0	**2 088,4**	**825,6**	**-60,5**
SMALL WORD	54,3	54,8	30,7	14,3	45,4	13,0	**130,4**	**82,0**	**-37,1**
BRED	-	-	-	-	1,1	2,0	**1,1**	**2,0**	**78,8**
IFS/IMO	-	-	2,0	-	0,2	-	**2,2**	**-**	**-**
BOURSE S F	591,9	408,2	321,2	247,4	512,3	315,3	**1 425,3**	**970,9**	**-31,9**
IPRESS	31,5	13,7	25,3	-	31,0	13,1	**87,9**	**26,8**	**-69,5**
POSTECASH	14,0	32,0	4,0	8,7	17,3	10,3	**35,3**	**51,0**	**44,5**
TRANSFAST	10,6	2,2	3,1	0,7	3,5	0,8	**17,2**	**3,6**	**-79,0**
CASH MINUTE	5,9	12,4	12,9	3,6	7,7	4,4	**26,5**	**20,4**	**-22,9**
JUBA EXPRESS	-	0,1	-	-	-	0,1	**-**	**0,2**	**-**
OMNEX	-	7,1	-	2,3	-	0,9	**-**	**10,4**	**-**
WOLD REMIT	-	0,2	-	-	-	-	**-**	**0,2**	**-**
MT PAY	818,6	2,7	370,2	1,0	1 009,0	1,3	**2 197,8**	**5,0**	**-99,8**
Appui COVID-19	-	11,6	-	7,3	-	1,2	**-**	**20,1**	**-**
Bourse d'étude	-	4,1	-	-	-	4,9	**-**	**9,1**	**-**
Total	**3 056,7**	**1 389,7**	**1 550,9**	**791,1**	**4 302,7**	**1 366,1**	**8 910,3**	**3 546,9**	**-60,2**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2020

Chapitre XV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XV.1 Investissement des collectivités territoriales

Les dépenses des collectivités territoriales (CT) sont estimées à 2 371 221 549 FCFA en 2020 contre 1 303 490 860 FCFA en 2019. Le conseil départemental de Sédhiou a effectué des dépenses d'un montant de 78 808 957 FCFA en 2020 contre 93 533 955 FCFA en 2019. Ce montant se chiffe à 78 808 957 FCFA en 2020 contre 93 533 955 FCFA en 2019 pour le département de Goudomp. Celui de Bounkiling a effectué des réalisations d'un montant de 72 806 830 FCFA en 2020 et 53 141 438 FCFA en 2019. Il faut noter que le conseil départemental de marsassoum a fait des réalisations d'un montant de 617 991 704 FCFA en 2020. Ces investissements sont tirés par la réalisation du pont (plus connu sous le nom de pont de Marsassoum) qui relie la localité au département de Bignona (région de Ziguinchor).

Tableau XV.1 : Evolution des dépenses des Collectivités territoriales

Dépenses des Collectivités territoriales (CT) en FCFA	2021		2020	
	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations
Bambali	120500000	21499999	160000000	45217940
bemet Bidjini	43452113	19085000	62424319	27070918
Diannah Ba	104903363	32228813	62000000	46000000
Diannah Malary	83900000	26664069	126150000	23934118
Diendé	82454212	26038782	77998000	38444686
Djibabouya	48893721	16123949	44821564	29469950
Koussy	106818000	36109812	76818000	25998900
Marsassoum	35318181	9499600	103657512	617991704
Oudoucar	104837880	24908602	63240000	30713004
Sakar	87000000	29935919	95333960	50873917
Samé Kanta Peulh	63596440	15121101	63000000	16929982
Sansamba	87736486	32126000	89240000	40548519
Sédhiou	262043038	32814226	151500000	16512280
Djiredji	130881482	41458035	134961288	44049168
Conseil Dépt. Sédhiou	150552367	93533955	279300000	78808957
Boghal	105654603	43255743	64212641	31078166
Bona	48615457	20709200	24850441	20962538
Bounkiling	103895444	26384130	133436300	38416727
Diacounda	101080327	21469340	61087059	55817181
Diambati	102263731	26446088	59704059	50311215
Diaroumé	245046880	24442534	135000000	68186576
Djinany	59270711	11642288	40959723	19280014
Faoune	75965158	23738979	90000000	33232579
Kandion Mangana	63500000	9599000	58000000	14998000
Madina Wandifa	52607000	16979895	47111000	19848351
Ndiamacouta	89000000	19000000	52200000	21775576
Ndiamalathiel	76887277	16000000	51370000	51285060
Tankon	133506538	58239831	87100000	46199000
Inor	112043181	14466000	60518151	54229960
Conseil Dépt. Bounkiling	83299824	53141438	94240454	72806830
Baghère	154609220	69585292	94750000	70913041
Diattacounda	93621366	30814912	57783720	16189423
Djibanar	73710328	13856322	62415965	35620000
Goudomp	173865391	12748431	61137687	57142236
Kaour	171879467	15436414	77963991	27960196
Karantaba	72983980	32329931	159500000	44214363
Kolibantang	91204284	16500000	69820938	64812145
Mangaroungou Santo	73890750	32350000	72750000	31872537
Niagha	72686935	24663300	69000000	31474466
Samine	62698182	18000000	39500000	14900000
Simbandi Balante	129395155	35084247	129904060	55557865
Simbandi Brassou	79572257	18546440	68240000	19500000
Tanaff	80200000	17498560	70000000	23117920
Total	**4 603 237 765**	**1 303 490 8 60**	**3 931 252 188**	**2 371 221 549**

Source : Trésor Sédhiou

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVI : ENTREPRISES

XVI.1 Formalisation des entreprises

En 2020, les établissements immatriculés au NINEA dans la région de Sédhiou se chiffrent à 1534 structures. Plus de deux-tiers (2/3) des entreprises évoluent dans le secteur du commerce (37,4%), et de l'agriculture, l'élevage, la chasse et la sylviculture (31,5%).

Il convient de noter que la plupart des établissements immatriculés au NINEA en 2020 et en 2021 s'identifient en tant que Entreprises Individuelles (plus de 86,0%).

En 2020, les établissements immatriculés au NINEA dans la région de Sédhiou sont au nombre de 1534. Plus de deux-tiers (2/3) des entreprises évoluent dans le secteur du commerce (37,4%), et de l'agriculture, l'élevage, la chasse et la sylviculture (31,5%). Il faut également noter que les Activités financières (11,8%), les Activités de fabrication (6,8%) et la Construction (5,0%) occupent une part non négligeable dans le tissu économique de la région. L'analyse selon la circonscription administrative présage une prédominance du secteur du commerce dans le département de Goudomp (75,0%). Dans le département de Bounkiling, l'activité économique est répartie entre le commerce (45,3%) et l'Agriculture (41,5%). La tendance reste la même dans le département de Sédhiou où l'activité économique reste dominé par le commerce (36,2%) et l'Agriculture (31,3%).

La majorité des établissements immatriculés au NINEA en 2020 s'identifient en tant que Entreprises Individuelles (86,6%). Ils sont suivis par les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) (12,5%) et des entreprises ayant d'autres régimes juridiques dans une moindre mesure. C'est dans le département de Goudomp qu'il y a une meilleure représentativité des GIE (41,7%), même si plus de la moitié des établissements sont constituée d'entreprises individuelles (58,3%).

Définitions :

- *Le **numéro d'identification national des entreprises et des associations** (NINEA) est le numéro unique par lequel une organisation est enregistrée dans le répertoire des entreprises, des établissements et des associations lui fournissant une identification satisfaisante pour faciliter ses démarches administratives.*
  Les établissements sont enregistrés sous différents statuts juridiques qui sont :
- *Le **Groupement d'Intérêt Economique** (GIE) qui est constitué par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée avec comme but exclusif de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité. Le GIE peut être créé sans capital de départ.*
- *L'**Entreprise Individuelle** (EI) est une forme juridique qui concerne les personnes physiques dotée d'une personnalité juridique et désirant exercer une activité économique. Aucun capital n'est exigé pour le démarrage d'une EI.*

Tableau XVI.1 : Distribution des établissements immatriculés au NINEA selon l'activité principale, par circonscription administrative (%)

Secteur d'activité		BOUNKILING	GOUDOMP	SEDHIOU	Total région
Commerce	**2020**	45,3	75,0	36,2	**37,4**
	2021	45,3	75,0	36,2	**37,4**
Agriculture, élevage, chasse et sylviculture	**2020**	41,5	0,0	31,3	**31,5**
	2021	41,5	0,0	31,3	**31,5**
Activités financières	**2020**	5,7	0,0	12,5	**11,8**
	2021	5,7	0,0	12,5	**11,8**
Activités de fabrication	**2020**	1,9	8,3	7,1	**6,8**
	2021	1,9	8,3	7,1	**6,8**
Construction	**2020**	0,0	0,0	5,5	**5,0**
	2021	0,0	0,0	5,5	**5,0**
Autres activités de services n.c.a	**2020**	3,8	8,3	2,7	**2,9**
	2021	3,8	8,3	2,7	**2,9**
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	**2020**	1,9	8,3	2,2	**2,3**
	2021	1,9	8,3	2,2	**2,3**
hébergement et restauration	**2020**	0,0	0,0	1,8	**1,6**
	2021	0,0	0,0	1,8	**1,6**
Enseignement	**2020**	0,0	0,0	0,7	**0,6**
	2021	0,0	0,0	0,7	**0,6**
Ensemble	**2020**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
	2021	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD, 2021

Tableau XVI.2 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA selon le statut juridique (%)

REGIME JURIDIQUE		Circonscription Administrative			
		BOUNKILING	GOUDOMP	SEDHIOU	Total région
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	**2020**	77,4	58,3	87,1	**86,6**
	2021	77,4	58,3	87,1	**86,6**
GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (GIE)	**2020**	22,6	41,7	11,8	**12,5**
	2021	22,6	41,7	11,8	**12,5**
Autres régimes juridiques	**2020**	0,0	0,0	1,1	**1,0**
	2021	0,0	0,0	1,1	**1,0**
Total général	**2020**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
	2021	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD, 2021

XVI.2 Caractéristiques des entreprises

Les entreprises sont essentiellement de très petites tailles (75,0%) aussi bien en 2020 qu'en 2021. Les petites entreprises représentent 18,8% en 2021 et 25,0% en 2020. Ainsi, il y a une baisse du nombre d'entreprises en 2021 par rapport à 2020. Par rapport, en 2021 il est noté un nombre d'entreprises moyennes (6,3%) alors qu'en 2020 il y avait une absence totale de moyennes entreprises.

La région ne compte pas de grandes entreprises.

Le commerce est l'activité le plus important en termes de chiffres d'affaires et de valeurs ajoutées suivi des services et de l'industrie. Le secteur des BTP est la moins dynamique avec le plus faible chiffres d'affaires et de valeur ajoutée (Voir tableau suivant).

Définitions :

Très petite Entreprise (TPE) *: toute personne hors entreprenant physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel déclaré hors taxes est inférieur ou égal à 100 000 000 FCFA. La Très petite Entreprise tient, au moins, un système allégé de comptabilité ;*

Petite Entreprise (PE) *: toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 100 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 500 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité soit en interne, soit par un Comptable agréé ou par un Centre de Gestion Agréé (CGA) ou toute autre structure similaire agréée ;*

Moyenne Entreprise (ME) *: toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 500 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal et certifiée par un Expert-Comptable agréé ;*

Grande entreprise *: toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité, selon le selon le système normal du SYSCOA, certifiée par un Expert- Comptable agréé.*

EN SAVOIR PLUS :

Définition taille entreprises : https://anads.ansd.sn/index.php/catalog/148/download/1246

Graphique XVI-1 : Caractéristiques des entreprises

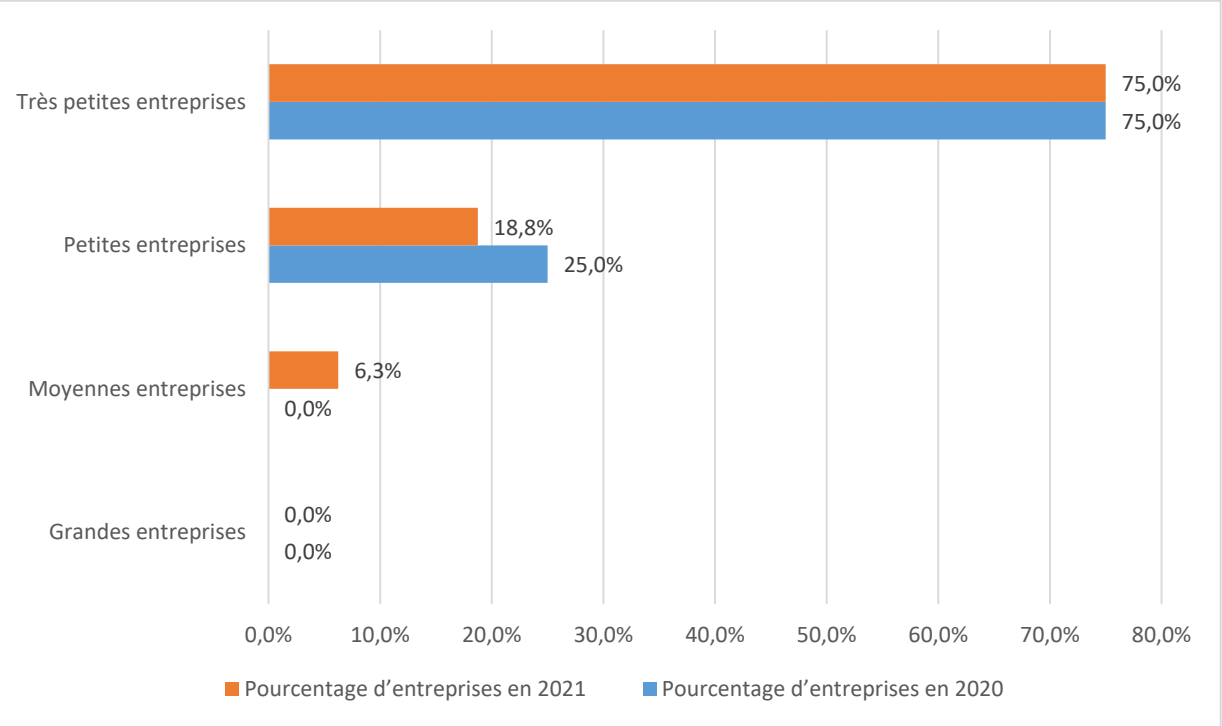

Source : BDEF 2021

Tableau XVI.3 : Indicateurs économiques

SECTEUR	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Excèdent Brut d'exploitation
BTP	2,1	41,6	7,2	5,1
COMMERCE	43,2	1 229,7	81,0	37,8
INDUSTRIE	15,1	185,1	25,2	10,1
SERVICES	28,8	99,1	24,6	-4,1
TOTAL	**89,2**	**1 555,5**	**138,0**	**48,8**

Source : BDEF 2021

Chapitre XVII : AGRICULTURE

XVII.1 Caractéristiques des exploitations

La majorité de la population de la région de Sédhiou vit de l'agriculture. Selon les résultats du RGE 2016, 63,1% des entreprises de la région s'activent dans le domaine agricole. La branche « agriculture, élevage et pêche » recensée dans la région de Sédhiou est essentiellement tirée par la culture d'anacarde.

Conscient de cette situation, l'Etat du Sénégal ambitionne d'accroitre la productivité agricole à travers une mécanisation de l'agriculture et une dotation suffisante en intrants et en semences certifiées.

L'opérationnalisation de cette vision a entrainé la mise sur pieds d'un Domaine Agricole Communautaire (DAC) situé dans la commune de Koussi, dans le cadre du PRODAC.

La région de Sédhiou a reçu une importante quantité de riz certifié durant la campagne agricole de 2019/2020 (3085,5T). Elle en a vendu 3068,3T, ce qui fait un reliquat de 17,2T. La quantité de semences d'arachide distribuée est la deuxième la plus importante après le riz (1535T).

Afin de développer la riziculture, le Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), le Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal (PAPSEN), entre autres, interviennent dans l'aménagement et la réhabilitation des vallées.

La région de Sédhiou est deuxième en matière de production de riz pluvial derrière Kolda. C'est dans ce sillage que l'Etat du Sénégal a mis en œuvre un ambitieux programme le Programme (PNAR) pour augmenter la contribution de la région à l'objectif d'autosuffisance en riz. Ainsi, il est mis à la disposition des agriculteurs des semences de riz certifiées à des prix subventionnés. De même, ils ont bénéficié de semences d'arachide, de maïs et sorgho local, de niébé, de fonio et de sésame.

Par rapport à la campagne de 2018/2019, les semences de riz ont augmenté de 24,8% alors que celles d'arachides ont connu une hausse de 0,4%. Le tableau donne la situation et l'évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Sédhiou.

Tableau XVII-1 : Situation et évolution des quantités (Tonne) de semences distribuées dans la région

Semences		Département Sédhiou		Département Bounkiling		Département Goudomp		Région	
		campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020
Arachide	**Reçu (Tonne)**	500	500	719	725	310	310	1529	1535
	Vendu (Tonne)	500	500	719	725	310	310	1529	1535
Maïs local	**Reçu (Tonne)**	25,5	21	19	29	20	15	64,5	65
	Vendu (Tonne)	16,9	18,2	8,8	18,8	16,8	13,78	42,5	50,8
Sorgho local	**Reçu (Tonne)**	12,5	25	15	31	8,5	17,5	36	73,5
	Vendu (Tonne)	12	23,75	15	27	8,5	16,7	35,5	67,4
Riz	**Reçu (Tonne)**	1150	1139,4	545,5	773	776,7	1173,1	2472,2	3085,5
	Vendu (Tonne)	1020	1135,0	535,5	760,2	776,7	1173,1	2332,2	3068,3
Niébé	**Reçu (Tonne)**	40	26	31	40	30	20	101	86
	Vendu (Tonne)	40	26	29	40	30	20	99	86
Fonio	**Reçu (Tonne)**	00	02	00	00	00	00	00	02
	Vendu (Tonne)	00	02	00	00	00	00	00	02
Sésame	**Reçu (Tonne)**	05	03	00	15	00	00	05	18
	Vendu (Tonne)	05	03	00	15	00	00	05	18

Source : DRDR de Sédhiou, 2021

XVII.2 Production

La superficie des emblavures céréalières est estimée à 193 110 ha durant la campagne 2019/2020. Cependant, le riz concentre près de la moitié des surfaces emblavées (47,9%). Ensuite viennent le maïs (22,3%), le mil (17,5%) et le sorgho (10,4%). La culture du fonio a demandé moins de surface (1,9%). Dans le même sillage, une analyse de la composition de la production des céréales montre que le riz est beaucoup plus produit dans la région de Sédhiou (54,5%). Il est suivi par le maïs (24,6%), le mil (13,9%) puis le sorgho (6,4%). Le fonio reste la céréale la moins produite dans la région de Sédhiou (0,7%) lors de la campagne 2019/2020.

En comparaison avec la campagne 2018/2019, les emblavures céréalières ont significativement augmentées de 62,2%. Cette situation découle en grande partie de la hausse de la superficie du riz emblavée dans la région (+225,3%). De même, les autres céréales ont toutes connu une hausse d'emblavure. Il convient de signaler que malgré sa faible superficie, l'emblavure du fonio a augmenté de 27,0%.

A l'instar de la superficie emblavée, la production de céréales s'est bonifiée de 56,8%, suite à l'augmentation de la production du riz (+80,4%) et des autres céréales.

Concernant la culture de rente (arachides d'huilerie, manioc, pastèque et le sésame), la superficie et la production régionales sont estimées respectivement à 45 086 ha et 112 938 tonnes.

La culture d'arachide huilière a nécessité beaucoup plus d'espace en 2020 (les superficies ensemencées pour la culture de l'arachide huilière sont estimées à 38 296 ha, soit 84,9% de la surface totale des cultures de rente). Sa production est estimée à 84 573 tonnes, ce qui a amène le rendement à 2101 kg/ha.

Deuxième en termes de superficie cultivés (4997 ha), la production du sésame est estimée à 673 tonnes. Les superficies ensemencées sont de 1235 pour la pastèque et 558 ha pour le manioc. Leurs productions sont respectivement de 18 021T et 7 031T.

Tableau XVII-2 : Répartition et évolution des cultures céréalières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Département Sédhiou		Département Bounkiling		Département Goudomp		Région	
		campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020
Mil	Sup (Ha)	9833	10816	9663	14495	9016	8565	28512	33876
	Rdt (Kg/Ha)	1567	1802	1785	2499	1386	1400	1579	1900
	Prod (T)	15410	19492	17244	36222	12492	11990	45146	67704
Sorgho	Sup (Ha)	7150	7865	6200	6820	5425	5317	18775	20002
	Rdt (Kg/Ha)	1400	1540	1694	1796	1450	1465	1515	1600
	Prod (T)	10010	11112	10503	12246	7866	7786	28379	31144
Maïs	Sup (Ha)	21500	23650	11000	12100	7616	7235	40116	42985
	Rdt (Kg/Ha)	2046	2900	2504	2950	2077	2098	2209	2649
	Prod (T)	43993	68585	27542	35695	15819	15179	87354	119459
Riz	Sup (Ha)	3050	39830	15000	26382	10400	26346	28450	92558
	Rdt (Kg/Ha)	2500	2996	3053	3019	2500	2505	2684	2840
	Prod (T)	75125	119353	45793	79655	26000	65992	146918	265000
Fonio	Sup (Ha)	2900	3190	299	499	0	0	3199	3689
	Rdt (Kg/Ha)	800	880	755	853	0	0	518	578
	Prod (T)	2320	2807	226	426	0	0	2546	3233
Total	**Sup (Ha)**	**44433**	**85351**	**42162**	**60296**	**32457**	**47463**	**119052**	**193110**
	Rdt (Kg/Ha)	**1386**	**1686**	**1632**	**1853**	**1236**	**1245**	**1418**	**1595**
	Prod (T)	**146858**	**221349**	**101308**	**164244**	**62177**	**100947**	**310343**	**486540**

Source : DRDR de Sédhiou, 2021

Graphique XVII-1 : Répartition des cultures de rente selon les superficies (Sup), rendements (Rdt) et productions (Prod)

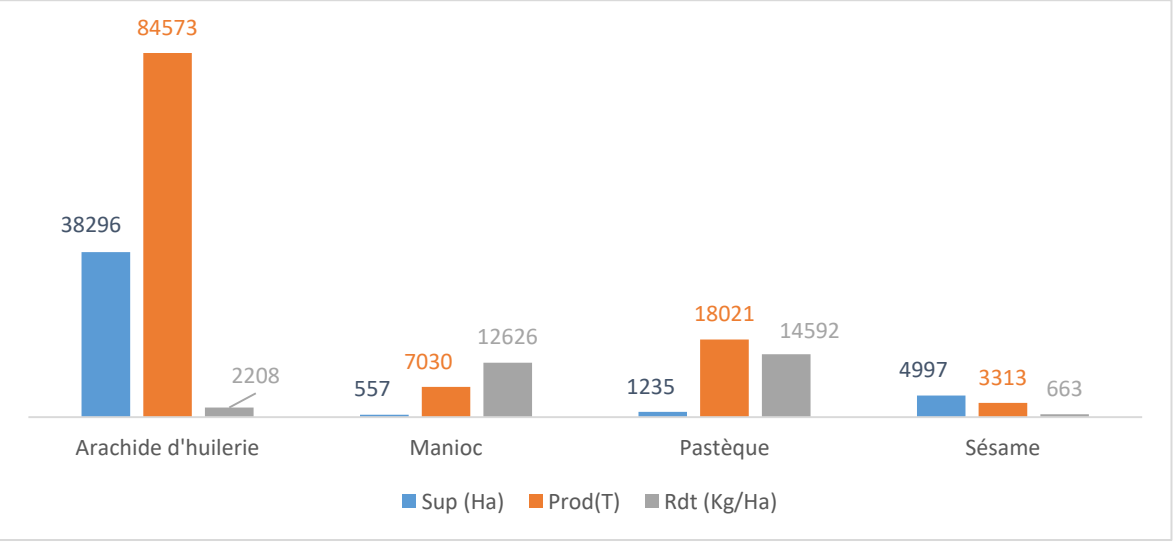

Source : DRDR de Sédhiou, 2021

Chapitre XVIII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

XVIII.1 Elevage

La région de Sédhiou est caractérisée par un cheptel assez diversifié. En effet, on y trouve plusieurs types d'espèces animales : les bovins, les ovins, les caprins, les asins, les équins et les porcins.

En 2020, l'effectif total du cheptel de la région est estimé à 651 935 têtes. La répartition selon les types d'espèce montre une prédominance des ovins (32,3%), des ovins (28,7%) et des caprins (26,4%). Ensuite viennent les porcins qui représentent 11,5%. Les asins et les équins sont relativement rares (0,9% et 0,2% respectivement).

Toutefois, la volaille reste l'espèce animale la plus présente dans la région : le nombre d'oiseaux domestiques est estimé à 1 491 250. Cette situation trouve son explication par le fait que 35,9% des ménages élèvent ce type d'espèce (Source RGPHAE-2013).

On remarque que l'élevage est relativement moins développé dans le département de Goudomp comparé à ceux de Sédhiou et Bounkiling.

Par rapport à 2019, l'effectif total du bétail de la région de Sédhiou a augmenté de 11,1% grâce à l'augmentation des ovins (+15,3%), des porcins (+104,2%) et des caprins (+13,9%). Les bovins et les équins ont augmentés respectivement de 3,7% et 3,3%. Par contre, le nombre d'asins dans la région a diminué de manière significative 82,7% en passant de 34 732 en 2019 à 6007 en 2020.

En ce qui concerne les productions contrôlées, celle du lait est estimée à 31 771 litres en 2020. Elle a baissé de 58,0 % en comparaison avec 2019.

Cette réduction est portée en majeure partie par le département de Bounkiling dont la production est passée de 39 544 en 2019 à 0 en 2020. La production de lait du département de Sédhiou a également diminué de 25,9%. Cependant, le département de Goudomp a enregistré une hausse de 11,2% de sa production contrôlée de lait.

En outre, la production de miel (il s'agit du miel faisant l'objet de laisser passer dans les services de l'élevage de la région) est estimée à 3 849 litres pour une valeur de 8 370 500 FCFA. Goudomp reste le premier producteur de miel puisque sa part dans la production régionale représente 65,1%. Vient ensuite le département de Sédhiou avec 26,9% et en dernier lieu celui de Bounkiling avec 8,1% de la production régionale de miel en 2020. Cependant, on constate que le prix du miel varie selon les départements. Il est moins cher à Goudomp (2000 FCFA le litre). Par contre, le litre coûte 2 500 FCFA à Sédhiou et à Bounkiling. Cette situation peut s'expliquer par l'importante offre de miel dans le département de Goudomp.

-

Tableau XVIII-1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020	campagne 2020/2021	campagne 2019/2020
Bovins	52248	54179	74134	76873	54132	56132	180514	187183
Ovins	79419	91571	87092	100418	15962	18405	182473	210394
Caprins	65305	74356	71914	81880	13666	15560	150885	171796
Asins	1773	1792	31505	2740	1460	1475	34738	6007
Equins	105	109	1051	1085	105	109	1261	1302
Porcins	24937	28585	2711	36114	9207	10554	36855	75253
Total bétail	223787	250592	268407	299110	94532	102235	586 726	651 935
Volaille	526487	596475	658248	745751	131538	149024	1316273	**1491 250**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2020

Graphique XVIII-1 : Evolution de la production de lait (litre) par circonscription administrative

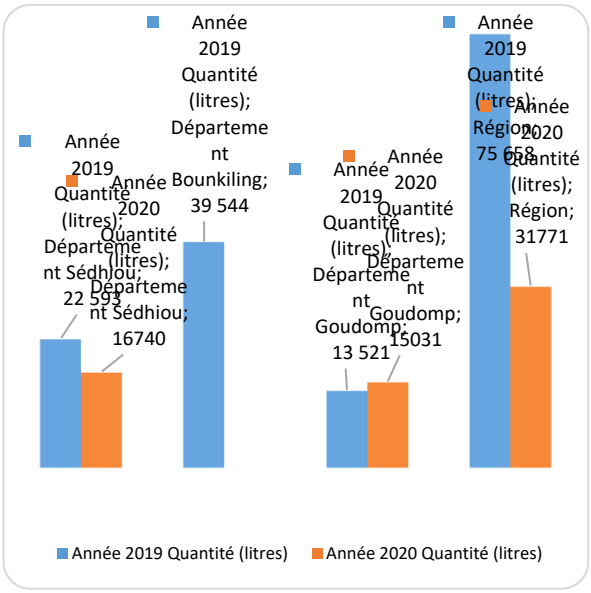

Source : Service régional de l'élevage de Sédhiou, 2020

Tableau XVIII-2 : Evolution de la production de miel par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2021			Année 2020		
	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coûts (FCFA)	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coûts (FCFA)
Département Sédhiou	1245	2500	3 112 500	**1035**	2500	**2587500**
Département Bounkiling	1525	2 500	3 812 500	**310**	2 500	**775 000**
Département Goudomp	2 953	2000	5 906 000	**2504**	2000	**5 008000**
Région	**5 723**	**-**	**12 831 000**	**3849**	**-**	**8 370 500**

Source : Service régional de l'Elevage de Sédhiou, 2021

XVIII.2 Sylviculture

Les espèces produites par les pépinières de la région de Sédhiou sont au nombre de quatre : il s'agit des plants de type forestier, fruitier, fruitier-forestier et ornemental.

En 2020, les espèces fruitières-forestières sont les plus répandues dans la région (65,5%). Elles sont suivies par les espèces forestières qui représentent (21,4%). Ensuite viennent les espèces fruitières (10,4%) puis celles ornementales (2,8%).

Comparé à l'année 2019, toutes les productions des différentes espèces ont connues des baisses. En effet, les plants fruitiers forestiers ont diminué de 19,5%. Ceux forestier, fruitiers, ornementaux ont décru respectivement de 49,2%, 70,8% et 39,1%.

S'agissant des exploitations forestières, elles ont occasionnée la production de 21 750 quintaux de charbon de bois soit une valeur de 15 225 000 FCFA, ainsi que 554 776 kg de produits de cueillettes d'une valeur de 8 221 000 FCFA. Ainsi, La production de bois a permis d'avoir 114 pieds de bois d'œuvres, 89 pieds de bois d'artisanat et 2 322 stères de bois de chauffe. Leurs valeurs s'établissent respectivement à 2 531 000 FCFA, 1 532 000 FCFA et 1 161 000 FCFA.

Excepté le bois de chauffe qui a enregistré une hausse importante de 84,1%, toutes les autres productions ont baissé en 2019. Les productions de charbon de bois, de produits de cueillette, du bois d'œuvre et du bois d'artisanat ont diminué chacun respectivement de 33,7 %, 14,7%, 87,4% et de 5,3%.

Définitions :

*La **sylviculture** est l'activité et l'ensemble des méthodes et pratiques par lesquelles le « sylviculteur » agit sur le développement, la gestion et la mise en valeur d'une forêt ou d'un boisement pour en obtenir un bénéfice économique et/ou certains services profitables à la société. C'est l'ensemble des techniques permettant la création et l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération.*

Graphique XVIII-2 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce

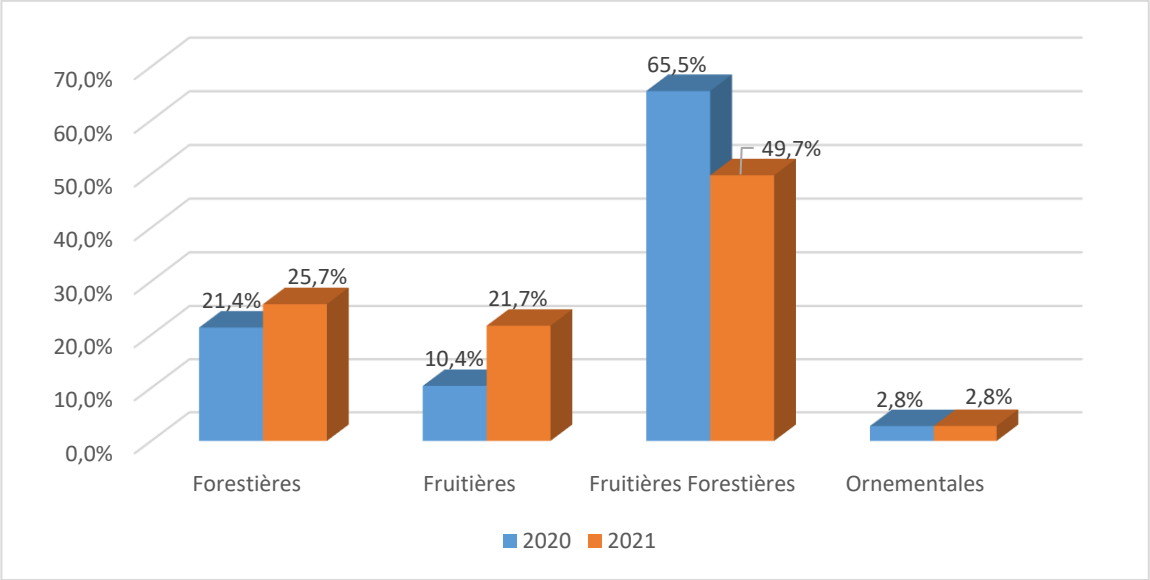

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2020

Tableau XVIII-3 : Evolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021
Charbon de bois	Quantitté (quintaux)	13 570	9892	18102	9 377	1148	2481	32 820	21750
	Valeur (1000 FCFA)	9 499	6 924	12901	7 061	574	1240	22 974	15 225
Bois d'œuvre	Quantité (Pieds)	252	132	135	25	514	7	901	114
	Valeur (1000 FCFA)	5437	751	3365	1570	12 317	210	21 119	2 531
Bois d'artisanat	Quantité (Pieds)	92	87	02	02	00	00	94	89
	Valeur (1000 FCFA)	2 224	1508	35	24	00	00	2 259	1 532
Bois de chauffe	Qté (stères)	00	00	1 261	1061	00	00	1 261	2 322
	Valeur (1000 FCFA)	00	00	630 500	1161	00	00	630 500	1 161
Produits de cueillette	**Quantité (Kg)**	**51 701**	**44 116**	**187 771**	**136819**	**410 684**	**373 841**	**650 156**	**554 776**
	Valeur (1000 FCFA)	**772**	**658**	**2820**	**2056**	**6160**	**5607**	**9 752**	**8 321**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2021

XVIII.3 Pêche – Aquaculture

En 2020, le département de Sédhiou compte 17 fermes qui abritent 53 cages flottantes d'un volume de 562m^3, 67 étangs piscicoles d'une superficie de 55 900m^2 et 08 bassins en bétons de 112m^3 de volume. En sus de ses fermes, Sédhiou renferme une station d'alevins fonctionnelle contenant 7 étangs, qui mesurent 5 100m^3.

A Goudomp, il existe 7 fermes piscicoles qui disposent 50 cages, 7 étangs et 4 bassins en bétons. Les volumes ou superficies s'établissent respectivement à 630 m^2, 5800m^3 et 66m^2. Concernant le département de Bounkiling, il dispose au total 7 fermes piscicoles. Ces fermes comptent 22 cages flottantes d'une surface de 220m^2, 23 étangs d'un volume de 20 400 m^3 et 14 bassins de 40m^2 de superficie.

Ainsi, la région abrite au total 32 fermes et une station d'alevins qui comprennent 121 cages, 104 étangs et 26 bassins en bétons. Leurs superficies sont respectivement de 1 312m^2, 86 700 m^3 et 218 m^3.

Une partie importante des fermes aquacoles de la région est non fonctionnelle. En effet, sur les 32 fermes de la région, seules 14 sont fonctionnelles, soit 43,8%.

Bounkiling reste en 2020 l'unique département qui abrite autant de fermes fonctionnelles que de fermes non fonctionnelles (4). Parmi les 17 fermes piscicoles situées à Sédhiou, les 8 sont fonctionnelles et les 9 autres sont non fonctionnelles. A Goudomp, seules 2 fermes sont fonctionnelles sur les 7 du département.

La non-fonctionnalité de la plupart de ces fermes est due à la vétusté des bassins en bétons, aux vandalismes et notamment à la qualité des fers galvanisés qui se corrodent facilement sous l'action du sel.

Dans ce sillage, le nombre de fermes empoissonné s'établit à 12 en 2020, soit 37,5% du total des fermes que compte la région de Sédhiou. La superficie totale aménagée est estimée à 0,2 ha et celle empoissonnée est de 3,47 ha. Ainsi, sur les 5 tonnes d'alevins empoissonnés, la récolte est estimée à 0,8 tonnes de poissons. Ces derniers sont vendus à des prix compris entre 1000 à 1500 francs le kg.

Définitions :

- *L'**aquaculture est** l'ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage.*

Tableau XVIII-4 : Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives

Circonscription administrative	Infrastructure	2021		2020	
		Nombre	Superficie totale (m^2) ou volume total (m^3)	Nombre	Superficie totale (m^2) ou volume total (m^3)
Sédhiou	Cages	53	462	53	562
	Etangs	73	60500	67	55900
	Bassins en bétons	8	112	8	112
Goudomp	Cages	63	630	50	630
	Etangs	7	5800	7	5800
	Bassins en béton	4	66	4	66
Bounkiling	Cages	22	220	18	180
	Etangs	23	20400	23	20400
	Bassins en bétons	14	40	14	40
	Etangs	**103**	**86700**	**97**	**82100**
Région	**Bassins en bétons**	**26**	**218**	**26**	**218**

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2021

Tableau XVIII-5 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou

Indicateurs	Année 2021	Année 2020
Nombre de fermes empoissonnées	19	12
Superficie piscicole totale aménagée (ha)	1,2	0,2
Superficie totale empoissonnée (ha)	2,8	3,47
Quantité d'alevins empoissonnée (Tonne)	13	5
Quantité de poissons récoltée (Tonne)	8,3	0,8
Prix de vente du produit (franc/kg)	1000-2000	1000-1500
Aliment local et importé (Tonne)	30/50	21

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2021

Graphique XVIII-3 : Situation des fermes aquacoles selon la circonscription administrative en 2020

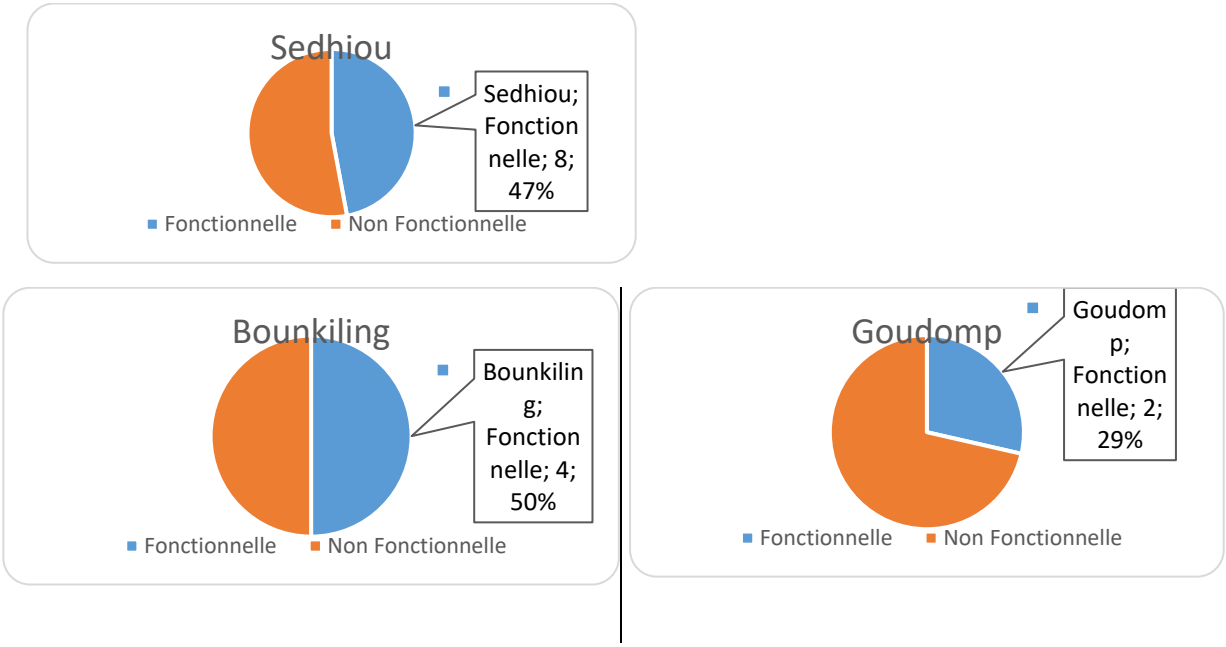

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2021

Chapitre XIX : COMMERCE - SERVICES

XIX.1 Commerce

En 2020, 04 marchés hebdomadaires supplémentaires ont été créés dans la région, plus précisément dans la commune de Diassing ; ce qui amène le nombre de marchés hebdomadaires à 24, soit une hausse de 28,6% en glissement annuel. Suivant la circonscription administrative, le département de Sédhiou regorge plus de marchés hebdomadaires en 2020 avec 09 marchés au total contre 05 à Bounkiling et 04 à Goudomp. S'agissant des marchés permanents en 2020 qui sont au nombre de 06 dans la région, ils sont plus concentrés respectivement à Goudomp (03), à Sédhiou (02) et à Bounkiling (01). Comparativement à l'année précédente, le nombre de marchés permanents n'a pas varié.

Les commerçants sont constitués pour la plupart de Tabliers, d'itinérants (Bana-bana), de détaillants et de demi-grossistes. L'essentiel de l'approvisionnement des ménages en denrées de consommation courante provient du Commerce de détails et plus précisément des boutiques de quartier.

Le nombre de commerçants continue d'évoluer au fil des années, passant de 441 en 2019 à 527 en 2020, soit une augmentation de 19,5%. Ce résultat est entièrement inhérent à la hausse de 21,0% des commerçants détaillants sur la même période puisque le nombre de demi-grossistes n'a pas évolué.

Il ressort des données une disparité suivant le département. En effet, 47,5% des détaillants sont répertoriés dans le département de Sédhiou, 27,7% dans le département de Bounkiling et 24,8% dans celui de Goudomp.

Par ailleurs, en ce qui concerne les 32 demi-grossistes recensés dans la région, la même tendance s'affiche selon le département : on retrouve 46,9% des demi-grossistes à Sédhiou, 28,1% à Bounkiling alors que 25,0% d'entre eux sont établis à Goudomp.

Définitions :

Le Ministère en charge du commerce a mis en place, le 29 janvier 2012, un comité interministériel pour un meilleur suivi et une maitrise de l'évolution des prix et des stocks des denrées sur le marché intérieur. Ce comité a pour principales missions de :

- *Suivre l'évolution des conditions d'approvisionnement du marché en denrées de première nécessité à travers le suivi régulier des stocks et des prix ;*
- *Contrôler les structures de prix de certains produits et s'assurer des marges à appliquer ;*
- *Suivre les mesures prises pour lutter contre la spéculation et les pratiques illicites ;*
- *Suivre toute autre question permettant une bonne régulation du marché et une effectivité de l'application des prix.*

Tableau XIX.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département Sédhiou	Année 2021	02	05	**07**
	Année 2020	02	09	**11**
Département Bounkiling	Année 2021	01	05	**06**
	Année 2020	01	05	**06**
Département Goudomp	Année 2021	03	04	**07**
	Année 2020	03	04	**07**
Région	Année 2021	**06**	**22**	**28**
	Année 2020	**06**	**18**	**24**
Variation 20/21 (%)		**0,0**	**28,6**	**20,0**

Source : Service Régional du Commerce, 2021

Tableau XIX.2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Demi-grossistes	Détaillants	Total
Département Sédhiou	Année 2021	15	204	**219**
	Année 2020	15	235	**250**
Département Bounkiling	Année 2021	09	123	**132**
	Année 2020	09	137	**146**
Département Goudomp	Année 2021	08	118	**126**
	Année 2020	08	123	**131**
Région	Année 2021	**32**	**597**	**629**
	Année 2020	**32**	**495**	**527**
Variation 20/21 (%)		**-**	**21,0**	**19,5**

Source : Service Régional du Commerce, 2021

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XX : GLOSSAIRES

Aides familiaux : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camps pénaux : *Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.*

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

Collectivité territoriale : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.

Culture : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

Chef de ménage : le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

Densité de population : elle sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dynamique de population : elle suppose l'existence d'interrelations entre mortalité, natalité, migration. Ce qui fait que pour toute population, il y a passage par diverses phases ou transition démographique résultante de ces variables natalité, mortalité, migration.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Électricité moyenne tension : les lignes moyennes tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.

Électricité basse tension : les lignes basses tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Établissements pénitentiaires : Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.

Finance publique : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.

Impôts locaux: ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Immatriculation à la sécurité sociale: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

Insécurité alimentaire aiguë : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sites énumérés ci-dessous.

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les

préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Ménage agricole : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

Patrimoine culturel : il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Population : le mot population peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'**univers**. On emploie plus communément le mot **population** pour désigner l'ensemble des **habitants** d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex : *population d'âge scolaire*, *population mariable)*, auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population.**

Population en âge de travailler : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population en emploi : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur.

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous *contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.*

Population pénale : *C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.*

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est 'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Personne au chômage : **l**es chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi

les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.

Population active : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations… ou de tout territoire ad hoc.

Programmes de santé : *C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.*

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.

Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Système Financier Décentralisé : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations.

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré.

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Taux d'urbanisation : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. *Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.*

Taux brut de scolarisation : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Taux d'occupation : *C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.*

Température minimale : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.

Température maximale : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Le taux d'emploi : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Trésor public : service de l'État qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité

nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

Travailleur familial : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnérabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à leur survivre.

Chapitre XXI : INDEX MOTS CLES

Aucune entrée d'index n'a été trouvée.